

REVUE DU SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'EXPERTISE

Avril 2018

SYNDICALE ET
PROFESSIONNELLE

ÉDITION SPÉCIALE 50^e ANNIVERSAIRE

50 ANS DÉJÀ



P. 4 Le SPGQ
d'hier à aujourd'hui

P. 34 Les bâtisseurs

P. 50 Un syndicat aux multiples
facettes

MOBILISONS-NOUS
POUR L'AVENIR!

CONGRÈS 2018
SPGQ

1968–2018

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec

SPGQ

SOMMAIRE

BILLET DES RÉDACTEURS EN CHEF

- 2 BILLET DES RÉDACTEURS EN CHEF**
- 3 MOT DU COMITÉ EXÉCUTIF**
- 4 LE SPGQ D'HIER À AUJOURD'HUI**
- 34 JACQUES DORÉ, PRÉSIDENT DE 1972 À 1978**
L'homme à l'origine de la structure syndicale du SPGQ
- 37 ROGER LECOURT, PRÉSIDENT DE 1980 À 1984**
Se tenir debout, la tête haute
- 38 DANIEL GIROUX, PRÉSIDENT DE 1988 À 1994**
L'importance de poursuivre le combat syndical
- 39 ROBERT CARON, PRÉSIDENT DE 1994 À 2000**
Pour quelques batailles de plus
- 40 RENALD DESHARNAIS, PRÉSIDENT DE 2000 À 2003**
Pour une fonction publique compétente, transparente et indépendante
- 42 CAROLE ROBERGE, PRÉSIDENTE DE 2003 À 2006**
« L'implication syndicale a changé ma carrière »
- 43 GILLES DUSSAULT, PRÉSIDENT DE 2006 À 2012**
Pour un syndicalisme au service des contrats sociaux
- 44 JEANNE-MANCE BOUCHARD, ADJOINTE DE 1967 À 2000**
Voir naître et grandir le SPGQ
- 46 CAROLINE VIAU ET MIREILLE BOND, VALEUREUSES ADJOINTES**
Mémoires vivantes au service du présent... et de l'avenir!
- 50 LES JEUNES AU SPGQ**
Une relève pour de grands défis!
- 53 LES JEUNES AU SPGQ**
50 ans d'action, d'implication et de défis!
- 54 CONGRÈS 2018 DU SPGQ : DÉJÀ LE 10^e!**
- 61 STATUTS ET RÈGLEMENTS**
L'importance des balises
- 62 NAISSANCE DES UNITÉS PARAPUBLIQUES**
- 65 ÊTRE REPRÉSENTANTE OU REPRÉSENTANT DU SPGQ EN RÉGION**
Le défi de l'éloignement
- 66 FEMMES AU SPGQ : UNE HISTOIRE PARSEMÉE DE COMBATS**
- 69 LE SPGQ SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE**
- 70 NOS ACTIONS PHILANTHROPIQUES**

Le Service des communications est fier de vous présenter ce numéro spécial de votre revue *L'Expertise*, qui paraît à l'occasion du 50^e anniversaire du SPGQ et de son 10^e Congrès. Souffler 50 chandelles et tenir un congrès dans la même année constituent une occasion exceptionnelle, qui se reflète dans ce numéro spécial. Ce dernier reprend de larges pans du document *40 ans de solidarité – Une histoire du SPGQ* qui a été produit à l'occasion du 40^e anniversaire du SPGQ.

D'abord, partons ensemble sur les traces de plusieurs anciens présidents du SPGQ qui nous parlent de leur époque et du chemin parcouru depuis. Figurent donc ici de brèves entrevues avec Roger Lecourt (1980-1984), Daniel Giroux (1988-1994), Robert Caron (1994-2000), Renald Desharnais (2000-2003), Carole Roberge (première et seule femme présidente, 2003-2006) et Gilles Dussault (2006-2012).

Ce numéro vous propose également le regard historique de Jeanne-Mance Bouchard, véritable mémoire vivante du SPGQ qui a été à son emploi pendant 33 ans, soit de 1967 à 2000, ainsi que des valeureuses secrétaires Caroline Viau et Mireille Bond, qui travaillent respectivement au Syndicat depuis 27 et 25 ans.

L'aventure ne s'arrête pas là. Ce numéro spécial donne la parole aux membres jeunes et aux membres en région. Aussi, les luttes internes du Syndicat afin de faire reconnaître le droit des femmes sur différents enjeux et l'implication du SPGQ à l'Intersyndicale des femmes depuis 1979 y sont décrites sous la plume de Janie Beaupré Quenneville, conseillère au dossier des femmes et à la conciliation travail-famille.

Manon Therrien, 2^e vice-présidente, brosse un portrait des thèmes ayant animé les congrès précédents du SPGQ, alors que Diane Fortin, trésorière, revient sur l'implication philanthropique du Syndicat depuis sa création. L'importance des statuts et règlements est présentée par Francine Belleau, secrétaire, tandis que l'évolution du SPGQ prend vie à travers des thèmes tels que les relations internationales, les unités parapubliques et l'implication des jeunes, qui jalonnent en grande partie le parcours des 50 dernières années.

Nous vous souhaitons une excellente lecture, un joyeux 50^e anniversaire et un bon congrès 2018!

L'Expertise est le magazine d'information des membres du SPGQ. Il est offert en version imprimée ou en version électronique sur le site Web du SPGQ : www.spgq.qc.ca

Rédacteurs en chef : Philippe Desjardins et Marc-Antoine Ruest

Collaboratrices et collaborateurs :

Francine Belleau, Philippe Daneau, Marc Dean, Philippe Desjardins, Diane Fortin, Line Lamarre, Jean-François Landry, Francine L'Espérance, Céline Otis, Richard Perron, Claire Picard, Janie Beaupré Quenneville, Marc-Antoine Ruest, Manon Therrien. Un merci spécial à Caroline Viau pour sa généreuse et indispensable collaboration.

Secrétariat : Carole Giroux

Soutien à la documentation : Hélène Babineau et Jessika Lachance

Révision linguistique : Stéphanie Tétreault

Correction d'épreuves : Joane Marquis

Conception : Marquis Interscript

Impression : Marquis Imprimeur

Photomontage de la page couverture : Marquis Interscript

Tirage : 5 000

Diffusion électronique : 14 000

Bureau principal : 7, rue Vallière
Québec (Québec) G1K 6S9
Téléphone : 418 692-0022
Télécopieur : 418 692-1338
Ligne directe : 1 800 463-5079

Bureau de Montréal : 1001, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 1003
Montréal (Québec) H2L 4P9
Téléphone : 514 849-1103
Télécopieur : 514 842-5281
Ligne directe : 1 800 463-6341

Courrier électronique : info@spgq.qc.ca

Sites Web : www.spgq.qc.ca

Dépôt légal à Bibliothèque et Archives nationales du Québec et à Bibliothèque et Archives Canada, numéro D-870540.

ISBN (papier) : 978-2-9810752-1-5

ISBN (PDF) : 978-2-9810752-2-2

Reproduction autorisée à condition de citer la source.



Pour joindre l'Association des professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ), veuillez communiquer avec le bureau du SPGQ à Québec aux numéros de téléphone et à l'adresse susmentionnés, ou par courrier électronique à info@spgq.qc.ca.

MOT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Cet anniversaire de fondation est un moment privilégié pour réfléchir à notre avenir, tout en appréciant le chemin parcouru. Les défis, les crises, les changements et les avancées ont jalonné les sillons de notre syndicat. Au fil des ans, des contributions heureuses et certains échecs ont façonné et sculpté notre syndicat pour lui conférer un visage distinctif et dont les principaux traits sont la solidarité, la démocratie et l'expertise.

Après 50 ans d'existence, le SPGQ se projette vers l'avenir et doit réfléchir à son rôle et à son caractère distinctif dans la société québécoise de demain. À travers le processus d'accréditation et l'évolution des différentes unités qui ont façonné le Syndicat jusqu'à aujourd'hui, ses membres doivent s'interroger sur la direction à prendre : maintenir le cap ou s'ouvrir à d'autres horizons. Tout en demeurant une organisation favorable au développement, le SPGQ doit cibler et mettre en place des éléments pour concilier cette position, sans mettre en péril les services offerts à nos membres.

En 50 ans, plusieurs défis ont été relevés et d'autres restent à conquérir. Une chose est certaine : notre syndicat a négocié de nombreuses fois avec le gouvernement au cours des 50 dernières années. Dans les années 1980 comme aujourd'hui, le gouvernement est un adversaire de taille. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru, car, malgré certaines défaites, toutes les personnes impliquées ont déployé les moyens mis à leur disposition pour faire avancer les intérêts de nos membres. Rappelons-nous d'ailleurs que nous sommes une organisation démocratique qui permet à chacune et à chacun des membres de s'exprimer lors des décisions importantes.

L'histoire du SPGQ a été parsemée d'actions autant internes qu'externes, qu'on pense à la constitution du SPGQ, aux négociations, aux départs, aux changements, aux congrès et aux exécutifs. Notre syndicat s'abreuve à même les gens qui s'y impliquent et qui influencent ses instances. Après plus de 20 comités exécutifs qui se sont succédé au fil des ans, nul doute que notre histoire évolue. En passant par les élections de 2006, lors desquelles trois équipes et un groupe se sont présentés pour diriger le Syndicat à des élections par acclamation, sans oublier les élections de 2015, avec un exécutif majoritairement féminin, notre réalité est riche et colorée.

Le SPGQ est une organisation qui apporte sa contribution humaine et solidaire afin que nos luttes puissent être utiles autant à la société en général qu'aux travailleuses et travailleurs moins favorisés ou lors d'inégalités. Un syndicat se définit par les membres qui le composent et qui s'engagent. Toutes et tous peuvent faire une différence dans la trajectoire du SPGQ d'aujourd'hui et de demain.

À toutes et à tous, bon 50^e anniversaire!



Rangée du haut : Manon Therrien, 2^e vice-présidente, Jean-François Landry, 3^e vice-président, Francine Belleau, secrétaire, Diane Fortin, trésorière et David Bernans, 4^e vice-président. Rangée du bas : Richard Perron, président, Francine L'Espérance, 1^{re} vice-présidente.



LE SPGQ

D'HIER À AUJOURD'HUI

INTRODUCTION

Pour son 50^e anniversaire, le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) présente un résumé de son histoire. Des décennies d'événements, d'actions, de batailles, de solidarité, de mouvance, de débats, de projets ont laissé une quantité impressionnante d'archives. Savoir d'où l'on vient pour se donner une vision d'avenir à sa juste mesure, voilà le souhait que le Syndicat formule pour ses membres.

La création du SPGQ dans les années 1960 marque l'histoire du mouvement syndical de diverses manières. La syndicalisation des secteurs public et parapublic engendre une hausse considérable du nombre de travailleuses et travailleurs syndiqués au Québec. La venue des employés de l'État dans le monde syndical propulse donc à l'avant-scène des préoccupations liées directement à la prestation des services publics.

Si la mission première d'un syndicat est de représenter ses membres et de défendre leurs intérêts, en plus de contrer l'arbitraire patronal, le syndicalisme dans les services publics conduit

naturellement les militantes et militants au service du public à se mobiliser tout autant pour l'obtention de bonnes conditions de travail que de bonnes conditions de pratique professionnelle. Cela confère un rôle particulier aux syndicats des services publics, qui doivent promouvoir des valeurs et soutenir des actions qui sont à la base de la raison d'être fondamentale des emplois de leurs membres : servir le bien commun avec justice, équité, efficacité, efficience, honnêteté et transparence.

La table est mise pour ce voyage à travers le temps, depuis les années 1960 jusqu'à nos jours!

De la Révolution tranquille à la première négociation de la convention collective, suivez le parcours du SPGQ à travers les gouvernements qui se succèdent aux tables de négociation, les offensives syndicales, le Front commun, la défense des services publics, les décrets, la naissance du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), la privatisation, le recours à la sous-traitance, la discrimination, la grève, les compressions salariales, le contrôle gouvernemental, et encore plus!



LES ANNÉES 1960

L'élection du Parti libéral de Jean Lesage répond à une importante volonté de changement. La modernisation de la société québécoise s'accélère. L'État met donc en place toute une série de lois et de programmes visant à améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population par une meilleure répartition de la richesse.

La syndicalisation des employés et employés de l'État n'est d'ailleurs pas étrangère à cette Révolution tranquille qui, en 20 ans, a transformé radicalement le visage du Québec. Amorcée peu après l'élection du gouvernement dirigé par Jean Lesage, mais se poursuivant après les deux mandats des libéraux, entre autres sous le régime unioniste de Daniel Johnson, elle constitue une vaste entreprise de modernisation de l'État québécois, soutenue par une fonction publique professionnelle, indépendante et à l'abri du patronage politique.

Dans le projet de loi modifiant le *Code du travail* que le nouveau ministre du Travail, René Hamel, présente en 1963, les fonctionnaires peuvent se syndiquer, mais n'ont pas le droit de

s'affilier à une centrale syndicale. La situation est pire du côté du personnel professionnel, à qui on refuse carrément le droit de se syndiquer. Toutes celles et tous ceux qui travaillent pour le « service civil » ne peuvent faire la grève : gouvernement, hôpitaux, commissions scolaires, municipalités, entreprises de téléphonie, d'eau, de gaz, d'électricité, de transport et toute autre entreprise définie comme étant un service public. Le projet de loi maintient l'ancien régime juridique des relations du travail, en vertu duquel ce sont les tribunaux de droit civil qui tranchent en cas de litige.

Ce projet de loi suscite tellement de critiques qu'il est retiré. Après plusieurs modifications, le gouvernement présente un projet de loi dans lequel les employés d'hôpitaux, des commissions scolaires et des corporations municipales ainsi que les employés de tous les services publics et parapublics gagnent le droit de grève, à l'exception des fonctionnaires, des instituteurs, des pompiers et des policiers. Toutefois, le gouvernement s'engage à définir les droits du travail des fonctionnaires dans une législation distincte.

Dès 1961, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui joue un rôle majeur dans la syndicalisation de la fonction publique du Québec, contribue à la formation du Syndicat national des fonctionnaires provinciaux du Québec à Montréal, suivie d'un syndicat semblable à Québec. L'année suivante, ces deux organisations fusionnent pour former le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, devenu depuis le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ).

En 1964, les ingénieurs du gouvernement du Québec forment à leur tour le Syndicat professionnel des ingénieurs du gouvernement du Québec (SPIGQ), qui devient ainsi le premier syndicat de personnel professionnel de la fonction publique. En octobre 1964, des représentants des ingénieurs du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et d'Hydro-Québec se réunissent pour fonder la Fédération des ingénieurs et des cadres du Québec (FICQ)¹, affiliée à la CSN. Les ingénieurs du gouvernement du Québec sont bientôt imités par les ingénieurs forestiers du gouvernement.

En juillet 1965, le gouvernement présente le projet de loi n° 55 sur la fonction publique, qui sera adopté le 6 août suivant. Les fonctionnaires obtiennent enfin le statut de « salariés » au sens du *Code du travail*. La Loi de la fonction publique² leur concède le droit d'association, d'affiliation, de négociation collective et de grève. Toutefois, des droits majeurs, par exemple celui de négocier leur classification et les plans de recrutement, d'organisation et de répartition des effectifs, leur sont à ce moment-là refusés. Le droit d'affiliation est accordé, à la condition que l'association les représentant ne fasse pas de politique partisane et ne participe pas au financement d'un parti politique.

Toujours en 1965, les professionnelles et professionnels « non organisés » fondent le Syndicat interprofessionnel de la fonction publique, soit les biologistes, chimistes, comptables, géographes, géologues, médecins vétérinaires, météorologues, minéralogistes, physiciens et autres professions des sciences humaines³. D'autres syndicats regroupant des professionnelles et professionnels voient également le jour, soit le Syndicat professionnel des arpenteurs-géomètres du gouvernement du Québec, le Syndicat professionnel des agronomes du gouvernement du Québec et le Syndicat professionnel des comptables agréés du gouvernement du Québec. Tous ces syndicats s'affilient à la FICQ et, donc, à la CSN.

En mars 1965, les six syndicats de professionnels (ingénieurs forestiers, ingénieurs, agronomes, arpenteurs-géomètres, comptables agréés ainsi que le syndicat interprofessionnel) décident de coordonner leurs forces au sein d'une nouvelle structure :

le Conseil syndical des professionnels de l'État du Québec, lequel revient l'expression de la solidarité des syndicats de professionnelles et professionnels de la fonction publique.

La réticence de l'employeur à négocier de bonne foi et à les reconnaître explique cette décision des six syndicats de se regrouper. Ils accroissent ainsi leur pouvoir de négociation en opposant à la partie patronale des revendications uniques. La négociation sous le gouvernement libéral de Jean Lesage débute en janvier 1966. Devant l'attitude de l'employeur, une grève générale illimitée de l'ensemble des syndicats professionnels débute le 9 mai. Après plus de 2 mois et 19 jours de grève, elle prend fin sous le gouvernement de l'Union nationale de Daniel Johnson père, avec la signature d'une lettre d'entente le 28 juillet 1966. Les clauses des six conventions collectives sont identiques, à l'exception des salaires



Rassemblement du Syndicat professionnel des ingénieurs du gouvernement du Québec lors des négociations de 1966.



Réunion d'anciens élus des syndicats fondateurs du SPGQ. En commençant par l'arrière : André Marcoux (président du Syndicat professionnel des ingénieurs du gouvernement du Québec lors de sa formation en 1964 et président du Conseil syndical des professionnels de l'État du Québec lors de la grève de 1966), Jean-Paul Brassard (premier président du SPGQ), Marcel Héroux, Guy Bernard (président fondateur du Syndicat des ingénieurs forestiers du gouvernement du Québec), Normand Saint-Onge, Jean-Réal Ayotte, Jean-Paul Vézina, Jean-Paul Tremblay, Yvon Parent et Lionel Venditti (deuxième président du SPGQ).

1. En 1974, la FICQ devient la Fédération des professionnels, salariés et cadres du Québec (FPSCQ).

2. Cette loi deviendra la *Loi sur la fonction publique* en 1978.

3. Le *Soleil*, « Fondation du Syndicat interprofessionnel de la fonction publique du Québec », 23 février 1965.

Cette grève fut certes longue et difficile, mais les syndicats obtiennent d'importants avantages, notamment dans l'amorce d'une définition du rôle et des responsabilités du personnel professionnel de la fonction publique. Les conditions de travail et les relations du travail sont désormais protégées contre l'arbitraire patronal. Il s'agit d'un gain majeur que les professionnelles et professionnels d'aujourd'hui doivent à ces pionnières et pionniers qui ont eu le courage de défier le gouvernement.

L'idée de fusionner les six syndicats fait rapidement son chemin. Cette première lutte permet d'établir une solidarité entre les professionnelles et professionnels d'horizons disciplinaires diversifiés, peu habitués jusque-là à mettre leurs forces en commun. Cinq des six syndicats vont de l'avant et forment le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), qui obtient son accréditation le 5 avril 1968. Le SPGQ venait de naître.

LA PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE DU SPGQ (1968-1971)

En 1968, le gouvernement fait preuve de la même intransigeance que lors de la négociation de 1966. Le SPGQ doit emprunter une attitude défensive pour protéger les acquis, entre autres l'embauche des experts basée sur la compétence et sur l'expérience. Ses objectifs sont d'améliorer les clauses normatives de la convention, d'aligner les salaires et les conditions de travail de ses membres sur ceux des grandes entreprises du secteur privé, et de favoriser une meilleure utilisation de l'expertise.

Le 5 novembre 1968, soit environ quatre mois et demi après la demande de conciliation et après plusieurs autres rencontres de négociation, la convention collective est enfin signée. La durée de la nouvelle convention est de 35 mois, soit du 24 mars 1968 au 21 février 1971.

LES ANNÉES 1970

Les années 1970 constituent en quelque sorte la suite de la Révolution tranquille débutée durant la décennie précédente. Le rôle de l'État se consolide et la modernisation de l'administration publique s'accroît.

Le gouvernement libéral de Robert Bourassa (1970-1976) fait la promotion de plusieurs mesures progressistes sur le plan de la santé et des services sociaux, notamment la création du régime d'assurance maladie et des centres locaux de services communautaires (CLSC). Il met aussi en place des organismes et des mécanismes favorisant une plus grande équité sociale (le



Première convention collective du SPGQ.

Dans un communiqué, le SPGQ prend cependant la peine de préciser que « [...] l'acceptation du projet de convention ne signifie pas que les syndiqués aient accepté pour autant la politique salariale du gouvernement⁴ ».

LE PREMIER FRONT COMMUN

Au début de 1968, le haut fonctionnaire Jacques Parizeau se charge d'élaborer une politique salariale unique pour l'ensemble du secteur public (fonction publique, éducation et santé). Cette façon de faire marque un tournant majeur dans la stratégie patronale, à laquelle se doivent de répondre les organisations syndicales.

Ces dernières négocient leurs propres conventions collectives à des moments différents. Plusieurs négociations traînent en longueur. Le premier président du SPGQ, Jean-Paul Brassard, propose alors à l'ensemble des syndicats des secteurs public et parapublic de la CSN d'unir leurs forces avec les autres organisations syndicales pour négocier collectivement avec le gouvernement. Cette idée va faire son chemin, jusqu'à donner naissance au premier Front commun.

régime d'aide juridique) ou encore soutenant la promotion de groupes cibles (le Conseil du statut de la femme) ou la défense des consommateurs (la Loi sur la protection du consommateur).

Le 21 octobre 1971, le gouvernement dépose à la table de négociation des offres salariales que le SPGQ refuse. Dès le lendemain, l'assemblée générale des membres décide de confier la négociation des salaires au Comité de coordination des négociations du secteur public (CCNSP) de la CSN qui, pour sa part, exige que l'enjeu salarial soit négocié avec le Front commun intersyndical, formé de la CSN, de la Fédération des travailleurs et travailleuses

4. *Montréal-Matin*, « Les professionnels signent une convention de quatre ans », 6 novembre 1968.

du Québec (FTQ) et de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)⁵. De fait, toutes les clauses à incidence salariale, par exemple les salaires, les heures de travail, les congés de maladie, les vacances, les jours fériés et le régime de retraite, sont réservées à la négociation en front commun.

Le 9 mars 1972, la plupart des organisations syndicales adoptent massivement un mandat de grève à exercer en front commun. Le 10 avril commence alors une grève générale illimitée. L'ordre de grève est suivi partout, sauf chez Hydro-Québec, où les employés sont sous le coup d'une injonction. Le 21 avril, le gouvernement adopte le projet de loi n° 19, qui oblige à un retour immédiat au travail. Cette loi inclut également des mécanismes pour forcer le règlement des conventions collectives des secteurs public et parapublic. Des sanctions peuvent être imposées aux récalcitrants qui outrepassent les injonctions. Les tribunaux sévissent. Les amendes pleuvent. Les présidents des grandes centrales se retrouvent bientôt derrière les barreaux.



Manifestation du Front commun à Québec en 1972.

5. Maintenant la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

La dernière phase des négociations est ardue, longue et pénible. Limités par la perspective du décret et paralysés par l'inertie gouvernementale, les négociateurs syndicaux réussissent néanmoins, le 15 octobre 1972, à signer une entente de principe dans tous les secteurs, sauf chez les enseignants et à la Société des alcools du Québec (SAQ). Le SPGQ signe pour sa part sa convention collective en juin 1973.

En 1976, l'arrivée du Parti québécois (PQ) au pouvoir vient relancer la vague de réformes et de législations progressistes, et ce, sur plusieurs fronts : la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur les services de garde à l'enfance, la Loi contre l'utilisation des briseurs de grève et la mise en place de l'Office des personnes handicapées du Québec. Dans cette optique, la prise du pouvoir par le Parti québécois a d'ailleurs été vue comme la consécration de la Révolution tranquille.

Cependant, le Front commun commence à s'effriter. Le SPGQ réussit à maintenir à peu près la même cotisation depuis 1969. Toutefois, il connaît, comme d'autres syndicats, des problèmes financiers. En décembre 1975, le SPGQ est suspendu de la CSN, faute d'avoir payé sa cotisation syndicale depuis trois mois.

Le 10 janvier 1976, l'assemblée des délégués et délégués syndicaux (ADS) du SPGQ vote une résolution pour enclencher un vote sur la désaffiliation. Deux semaines plus tard, les débats sur l'affiliation et sur la cotisation sont suspendus afin d'éviter la division, car le Syndicat est en pleine négociation. Malgré la suspension, le président de la CSN, Marcel Pepin, intervient pour débloquent les pourparlers à la table de négociation, ce qui permet au SPGQ de conclure une entente de principe et de signer une convention collective en novembre 1976.

Cependant, le mal est fait. Le comité exécutif du SPGQ entreprend une tournée de vote sur l'affiliation et sur la cotisation en avril 1977. Les résultats de la tournée sont sans équivoque : les membres rejettent la hausse de cotisation et le maintien au sein de la CSN à plus de 68 %. Le comité exécutif démissionne en

bloc. Ce recul apparent des membres par rapport à un syndicalisme plus combatif sera de courte durée. Une nouvelle épreuve les attend avec le dépôt à l'Assemblée nationale, le 26 juillet 1977, du projet de loi n° 53 modifiant la Loi de la fonction publique de 1965.

À ce moment-là, les salariées et salariés couverts par la Loi de la fonction publique, contrairement aux autres salariées et salariés, ne peuvent négocier l'ensemble de leurs



Manifestation devant l'Assemblée nationale du Québec en décembre 1975.

conditions de travail. Le projet de loi n° 53 propose des modifications à la Loi de la fonction publique qui réduiraient encore davantage le champ du négociable. Le lendemain même du dépôt, un arrêté crée la Commission d'étude et de consultation sur la révision du régime des négociations collectives dans les secteurs public et parapublic. Elle est composée de trois membres : Yves Martin, recteur de l'Université de Sherbrooke, Michel Grant, permanent au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), et Lucien Bouchard, avocat de Chicoutimi. La commission Martin-Bouchard doit remettre son rapport au plus tard le 15 janvier 1978.

En juillet 1977, le Syndicat entame une campagne de sensibilisation auprès de ses membres et de la population. La mobilisation s'élargit ensuite à l'ensemble des syndicats de la fonction publique. Le SPGQ et le SFPQ font quelques jours de grève illégale pour amener le ministre Denis de Belleval à modifier la teneur de son projet de loi. À la mi-octobre, le ministre annonce deux changements : le retour au statu quo sur les matières non négociables en vertu de la Loi de la fonction publique et le dépôt éventuel d'un nouveau projet de loi sur le régime syndical dans la fonction publique. La mobilisation syndicale force le gouvernement à retirer son projet de loi.

Le SPGQ, pour sa part, réclame l'abolition complète des mesures législatives spéciales qui encadrent la négociation dans la fonction publique, soit les restrictions quant au droit à la syndicalisation, l'encadrement du droit d'affiliation à une centrale syndicale, l'introduction du principe du mérite dans le recrutement, la classification et la promotion des employés et employées de l'État ainsi que les mécanismes concernant la détermination des services essentiels en cas de grève et de lock-out.

En février 1978, la commission Martin-Bouchard présente, en l'absence de représentantes et représentants de la partie syndicale, un rapport peu favorable aux revendications des travailleurs du secteur public, notamment en ce qui concerne la classification, les serments d'allégeance et de discrétion, et les droits politiques. Le gouvernement dépose alors le projet de loi n° 50, une version revue et modifiée du projet de loi n° 53. De nouveau, c'est à l'unanimité que les syndicats de la fonction publique le dénoncent. Encore une fois, ce projet de loi restreint de façon arbitraire la négociation des conditions de travail.

Le projet de loi n° 50 est adopté en juin 1978, devenant la Loi sur la fonction publique (1978, chap. 15) et remplaçant la Loi de la fonction publique de 1965. Il fait partie, avec les projets de loi n°s 55 et 59, d'une trilogie législative visant à encadrer davantage les négociations dans les secteurs public et parapublic. Le projet de loi n° 55 sur l'organisation des parties patronale et syndicale aux fins des négociations collectives dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et des organismes gouvernementaux stipule que les organisations syndicales sont libres de se regrouper ou non en cartel de négociation. À l'opposé, le Conseil du trésor devient le maître absolu du jeu



Manifestation contre le projet de loi 50, le 1^{er} juin 1978.



Manifestation conjointe contre le projet de loi 50.

patronal. Le projet de loi n° 59 qui modifie le *Code du travail* crée pour sa part le Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux.

Le 16 mars 1979, dans le cadre de la nouvelle série de négociations, le gouvernement dépose à la table de négociation du SPGQ, en réponse au dépôt syndical fait quelques jours plus tôt, un texte de déclarations d'intentions.

Sur fond de décentralisation et de réorganisations administratives des ministères et organismes, la bataille s'annonce particulièrement difficile. Les principaux sujets de la négociation sont l'organisation de la carrière et la sécurité d'emploi régionale, auxquelles s'ajoutent les heures de travail (l'employeur souhaite introduire la semaine de 35 heures) et la résolution des discriminations salariales basées sur le sexe pour six corps d'emplois.

Après 14 mois de négociation, 9 jours et demi de grève et 7 arrestations, une entente de principe est conclue à quelques jours du référendum québécois de 1980. La convention collective n'est signée que le 8 octobre 1980. Le SPGQ obtient satisfaction sur la plupart des sujets en litige, malgré des reculs au chapitre de l'indexation des salaires et de l'enrichissement collectif. Par ailleurs, sans reconnaître les discriminations salariales, l'employeur verse un montant forfaitaire de 1 000 \$ aux six corps d'emplois



Chantal Roy, Hélène Chouinard, Lysette Trahan, Andrée Ruel, du Collectif de la plainte et M^{re} Linda Lavoie, procureure au dossier en 1997.»



Manifestation des bibliothécaires exigeant la fin de la discrimination salariale, le 1^{er} août 1980.



Manifestation du 1^{er} mai 1980.



Rencontre du SPGQ avec René Lévesque à Sherbrooke, le 7 mai 1980.

les moins bien rémunérés et qui sont à prépondérance féminine (agentes et agents culturels, agentes et agents d'information, bibliothécaires, diététistes, traductrices et traducteurs, travailleuses et travailleurs sociaux). Insatisfaites de cette entente qui ne règle rien, des professionnelles forment un comité et autorisent le SPGQ à déposer, en leur nom, une plainte à la

Commission des droits de la personne (CDP). Cette plainte enclenche ainsi une démarche en équité salariale qui va marquer les 25 années suivantes et constituer, en bout de piste, un gain syndical majeur. Le comité de la plainte était né. Un texte plus élaboré sur ce comité se trouve d'ailleurs dans cette publication en p. 64.

LES ANNÉES 1980

La décennie 1980 s'amorce à travers de fortes turbulences dans les relations entre le gouvernement et ses employés et employées, ce qui entraîne de profonds déchirements au sein du mouvement syndical. C'est le début d'une période où le « chacun pour soi » s'accroît dans les relations intersyndicales, empêchant ainsi la formation d'une force syndicale capable d'infléchir le gouvernement dans les négociations subséquentes.

COMPRESSION SALARIALE DE 20 %

Le 15 avril 1982, le gouvernement de René Lévesque demande aux syndicats du secteur public la réouverture des conventions collectives afin de diminuer la rémunération prévue aux six derniers mois de l'année 1982. Prétextant une crise financière majeure, il veut ainsi récupérer 521 millions \$. Le gouvernement

fait adopter, en juin, le projet de loi n° 70 (Loi concernant la rémunération dans le secteur public), qui prolonge les conventions collectives et prévoit une récupération de 20 % des salaires de janvier à mars 1983, suivie d'un gel d'un an, à défaut d'une entente sur un autre mécanisme de récupération.

Il impose aussi la désindexation du régime de retraite et des changements aux règles de financement de ce même régime, qui le rendront plus coûteux pour les membres. Ces changements auront pour effet d'appauvrir les personnes retraitées. Une pseudo-négociation s'engage à la table du SPGQ et à celle des autres syndicats. Le gouvernement refuse de parapher autre chose que des clauses secondaires. Malgré les concessions syndicales faites dans un dernier sprint, notamment sur les salaires dans un contexte de crise économique, le gouvernement fait un dépôt final le 29 novembre.



Roger Lecourt, président du SPGQ, présente le Bérudollar, en référence au président du Conseil du trésor de l'époque, Yves Bérubé. Une façon pour le SPGQ de dénoncer la récupération de 20 % des salaires par le gouvernement de l'époque.



Manifestation contre le décret imposé par le gouvernement de René Lévesque à Québec, le 10 décembre 1982.

Le 1^{er} décembre, les membres se prononcent à plus de 95 % contre les offres patronales et à 55 % pour une grève en front commun. Le 11 décembre, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi n° 105 (Loi sur les conditions de travail dans le secteur public), qui comprend les décrets et dispositions tenant lieu de conventions collectives pour les secteurs public et parapublic. L'État-employeur abuse ainsi une fois de plus de son pouvoir législatif. Cette attaque en règle du PQ contre le personnel

professionnel est encore bien présente dans la mémoire de plusieurs membres.

Les décrets et dispositions de 1982, qui imposent les conditions de travail aux professionnelles et professionnels, marquent profondément le SPGQ. Certains parlent d'un échec syndical, alors que d'autres considèrent qu'il s'agit de l'une des plus belles luttes de l'histoire du Syndicat. En effet, les membres



Grève illégale de 1983 : manifestation à Québec le 31 janvier 1983.

ont fait preuve de résistance envers l'autoritarisme du gouvernement, entamant une grève illégale de huit jours, du 27 janvier au 8 février 1983, qui ne prit fin que sous la menace de congédiements massifs. Les reculs imposés alors se sont traduits par une dégradation des conditions de travail dont les effets se font encore sentir.

De retour à la tête du Parti libéral du Québec, Robert Bourassa reprend le pouvoir en décembre 1985. Il met sur pied trois groupes de travail : un portant sur la déréglementation (Scowen), un autre sur la privatisation (Fortier) et un dernier sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales (Gobeil). Ces rapports proposent, entre autres, de privatiser les sociétés d'État, d'abolir des organismes autonomes du gouvernement et de diminuer de 25 % le nombre de cadres et de professionnelles et professionnels de la fonction publique. La table est mise pour une autre décennie de combat.

Suivant l'obtention de nouvelles accréditations, le SPGQ doit désormais négocier avec plusieurs employeurs. En parallèle, il entreprend une nouvelle négociation dans la fonction publique sans le Front commun.

Amorcée sur des propositions gouvernementales qui ne font que reconduire les reculs du décret de 1982, la négociation se déroule dans un climat d'incertitude et d'affrontement. Deux journées de grève font débloquent les pourparlers. Une entente est signée en avril 1987. Le SPGQ réussit à contrer des propositions patronales et à faire des gains sur plusieurs d'entre elles, dont le maintien de la semaine de 32,5 heures plutôt que de 35 heures.



Manifestation devant l'Assemblée nationale le 1^{er} mars 1983. Les membres du comité exécutif s'enchaînent symboliquement pour dénoncer l'attitude du gouvernement Lévesque.



Manifestation du 4 novembre 1986.



Manifestation du 27 novembre 1986.

PREMIÈRES NÉGOCIATIONS PLURIELLES

Le SPGQ élargit ses rangs à la suite du détachement de la fonction publique d'un certain nombre d'unités administratives, qui ont désormais leur propre loi constituante. Ainsi, une première unité de négociation « hors fonction publique » naît le 30 avril 1982, avec l'octroi au SPGQ du certificat d'accréditation des professionnelles et professionnels de la Centrale des bibliothèques du Québec⁶ (aujourd'hui Services documentaires multimédias). Ces membres relevaient auparavant du ministère de l'Éducation.

La vague de cessions d'unités administratives hors fonction publique se poursuit avec les musées nationaux en 1983 (Musée d'art contemporain, Musée de la civilisation et Musée

du Québec) et la Société immobilière du Québec en 1984. Deux ans plus tard, les professionnelles et professionnels de Loto-Québec, alors en entente de service avec le SPGQ, décident de dissoudre leur syndicat (l'Association des professionnels de Loto-Québec) et d'adhérer au SPGQ.

En 1988, une partie des membres du SPGQ vont, pour leur part, faire le cheminement contraire. Les ingénieures et ingénieurs, lors d'un vote déchirant – rappelons que des ingénieurs sont à l'origine de la syndicalisation des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec – quittent le SPGQ et fondent l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ).

6. La première convention collective entre le SPGQ et la Centrale des bibliothèques a été signée le 24 février 1984.

DISCRIMINATION ET ÉVALUATION DES EMPLOIS

En janvier 1988, le SPGQ présente son argumentation devant la Commission des droits de la personne (CDP) relativement à la plainte sur la discrimination sexuelle déposée par le comité de la plainte en 1981 dans le traitement accordé à près de 1 000 membres du Syndicat répartis dans six corps d'emplois de la fonction publique. Il s'agit du premier dossier de discrimination systémique entendu par la CDP. En avril suivant, lors d'un congrès d'orientation, les déléguées et délégués exigent que le SPGQ soit associé à l'évaluation des emplois à laquelle doit procéder le gouvernement. Ils recommandent aux membres l'acceptation d'une proposition faite par l'employeur de prolonger d'un an la convention collective dans le but de consacrer les énergies à l'exercice d'évaluation. Cette proposition est acceptée par les membres lors d'une tournée de vote.

Amorcé à l'automne 1988, le processus d'évaluation des emplois professionnels de la fonction publique s'avérera long, difficile et exigeant. Proposé au départ pour les six corps d'emplois discriminés, l'exercice s'étend à tous les corps d'emplois représentés par le Syndicat. Cela oblige les deux parties (le SPGQ et le Conseil du trésor) à une longue négociation sur les critères d'évaluation et sur le déroulement du processus. En parallèle, un comité de classification est mis sur pied. Il a comme mandat d'étudier les divers modes de classification des emplois qui existent un peu partout et de proposer un mode spécifique de classification des emplois de la fonction publique.

La négociation de 1989-1991 de la fonction publique est marquée par des manifestations originales, dont celles de la journée de la moustache, où les femmes se déguisent en hommes et tiennent un « dîner d'affaires », de l'enterrement des échelles salariales des corps discriminés et du dépôt



Opération nouvelle convention collective, le 22 novembre 1990, devant l'Assemblée nationale du Québec.

des textes des conventions collectives au Conseil du trésor. En décembre 1990, pour la première fois, dans le cadre d'un mandat de grève de sept heures (prises une heure à la fois), le SPGQ organise le Noël de la solidarité, devenu depuis une tradition.



Marche à Québec pour souligner symboliquement l'enterrement des échelles salariales, le 31 octobre 1990.

À la conclusion de la négociation, en février 1991, le SPGQ marque des points sur des aspects normatifs : développement des ressources humaines, évaluation du travail et programme d'aide aux employées et employés. Sur le plan salarial, le nombre d'échelles de traitement passe de sept à trois, et l'écart entre la plus élevée et la moins élevée, de 16 % à 4 %. De plus, un rattrapage important s'effectue pour la moitié des corps d'emplois, avec une augmentation de près de 25 % dans certains cas. Toutefois, le SPGQ doit, pour conclure cette entente, abandonner la plainte relative aux corps discriminés. Le comité de la plainte continuera cependant seul son combat concernant cet enjeu.

LES ANNÉES 1990

Au début des années 1990, le SPGQ élargit ses bases : ses rangs grossissent avec la venue de personnel de la santé, des transports, de la police et des commissions de formation professionnelle.

Avec l'arrivée de plusieurs nouvelles accréditations, le SPGQ choisit d'intituler son congrès de 1991 *Passer à l'avenir*. Sont à l'ordre du jour la réforme de l'organisation et des statuts et règlements, la place des femmes et des régions dans le Syndicat, l'ouverture à de nouvelles formes de regroupement de professionnelles et professionnels, la révision du régime de négociation, la place des communautés culturelles au sein de la fonction publique et la mise sur pied d'une politique d'aide aux victimes du sida.

FORMATION D'UNE COALITION

Le 19 mars 1991, le Conseil du trésor demande à l'ensemble des organisations syndicales de prolonger d'une autre année les conventions collectives, soit jusqu'au 31 décembre 1992.

Tout en annonçant des limites à la négociation et des ajustements salariaux à la baisse, le Conseil du trésor se heurte à une forte résistance syndicale, au point où il doit réviser ses positions. Une entente est finalement conclue : elle prévoit une prolongation de six mois à compter du 1^{er} janvier 1992, avec une augmentation de 3 % au 30 juin 1992.

Incapable de payer l'augmentation, le gouvernement renie sa signature encore toute fraîche. Il demande en plus des modifications majeures aux ententes sur des aspects salariaux et normatifs. Le SPGQ adhère alors à une coalition intersyndicale avec la CEQ, la CSN, la FTQ, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) et le SFPQ. Cette coalition s'oppose vivement aux propositions patronales.



Daniel Giroux, président du SPGQ, lors de la manifestation du 12 avril 1992 à Québec.

Lors d'une tournée de vote, les membres du SPGQ rejettent à plus de 96 % la proposition patronale de rouvrir les conventions collectives et donnent leur appui au plan d'action de la coalition intersyndicale à plus de 92 %. Une manifestation de 50 000 syndiquées et syndiqués se tient à Québec et à Montréal le 12 avril 1992. Mal perçue dans l'opinion publique, la manœuvre du gouvernement échoue et le Conseil du trésor recule peu après.

Au début de l'été, une entente est finalement conclue avec les six partenaires de la coalition intersyndicale. La convention est prolongée jusqu'en juin 1993 et les augmentations déjà prévues sont versées presque intégralement.

Plus tôt en janvier 1993, le gouvernement rend public le document *Vivre selon nos moyens*, qui trace un sombre portrait des finances publiques. Le document évoque de possibles



Membres de différents syndicats marchant dans les rues de Montréal lors de la manifestation du 12 avril 1992.



Manifestation contre le gel salarial à Québec le 31 mars 1993.

tarifications des services, des diminutions d'effectifs et un gel de la rémunération pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Outre les personnes ayant le statut de « permanents » qui devront vivre des épisodes de mise en disponibilité dans le tristement célèbre Carrefour-Transit de l'Office des ressources humaines, plusieurs employés et employés occasionnels écotent durement des contrecoups du réalignement. Le SPGQ les aide à faire valoir leurs droits et continue à se battre pour obtenir des concours réservés en leur faveur.

LES PROJETS DE LOI N^{OS} 102 ET 198

Le 23 mars 1993, quelques mois avant la fin prévue des conventions collectives, le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, présente aux organisations syndicales une « nouvelle façon de négocier ».

Deux lois, adoptées en juin 1993, menacent alors les salariées et salariés. Le projet de loi n^o 102 (Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal) prévoit une récupération de 1 % de la masse salariale et le prolongement des conventions collectives jusqu'au 30 juin 1995, avec un gel salarial de trois ans. Le projet de loi n^o 198 (Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics) vise des réductions d'effectifs de 12 % sur cinq ans. À défaut d'une entente sur une autre méthode de récupération, le projet de loi n^o 102 impose trois congés annuels sans solde pour récupérer le 1 %. Ces lois contribuent à envenimer les relations de travail.

Les organisations syndicales demandent au gouvernement de négocier et proposent, au début de juin, un partage des économies résultant du travail, le gouvernement récupérant 1 % de ces économies. Le SPGQ constate la possibilité d'obtenir des économies substantielles en examinant toute la question de la sous-traitance. Les discussions s'amorcent avec le gouvernement.

En octobre, les membres du SPGQ rejettent à plus de 86 % la dernière proposition gouvernementale d'accord-cadre du 17 septembre. La CEQ, la FTQ et le SPGQ élaborent en vain une ultime proposition dans laquelle les organisations se disent prêtes à plusieurs concessions.

La mise en application des mesures imposées par le projet de loi n^o 198 amplifie les abolitions de personnel déjà vécues, alors même que des économies substantielles pourraient être réalisées en confiant la réalisation de mandats à des professionnelles et professionnels mis en disponibilité – ou carrément mis à pied, dans le cas d'employés temporaires ou occasionnels –, plutôt que de les donner en sous-traitance. Le SPGQ dénonce cette attaque au régime de sécurité d'emploi que constitue la sous-traitance.

Le Parti québécois revient au pouvoir le 12 septembre 1994. Une entente sur l'organisation du travail dans la fonction publique québécoise est conclue, en février 1995, entre le gouvernement du Québec et les principaux syndicats, dont le SPGQ. L'entente a pour objectif « l'examen en profondeur de l'organisation du travail, des règles de travail et des modes de dispensation des services publics qui permettrait d'identifier des économies, d'améliorer l'efficacité des services à la population, de maintenir la qualité de vie au travail des employés ».



Manifestation contre le gel salarial à Québec, le 31 mars 1993.

En octobre 1995, une entente de principe intervient sur la convention collective qui remplace les décrets de 1993 adoptés sous le gouvernement libéral. Elle est approuvée à plus de 85 % par les membres, qui obtiennent des gains, notamment sur la question des mises en disponibilité (meilleures protections), sur la sous-traitance et sur les concours réservés aux employées et employés occasionnels. Grâce à cette dernière mesure, plus de 1 000 membres obtiennent le statut de permanents.

En 1996, le gouvernement de Lucien Bouchard met le cap sur la priorité à l'économie et sur le rétablissement de l'équilibre budgétaire. Voulant réduire sa masse salariale, le gouvernement propose d'utiliser, notamment, les rendements plus élevés que prévu du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) pour financer une réduction de la semaine de travail. Le SPGQ s'oppose, avec les autres organisations syndicales, à cette mesure qui détournerait de leurs fins premières les fonds accumulés dans les régimes de retraite.

LES DÉPARTS VOLONTAIRES SOUS LUCIEN BOUCHARD

Des négociations s'enclenchent et aboutissent à la Loi sur la diminution des coûts de la main-d'œuvre dans le secteur public et au programme de départs volontaires de 1997. Ce programme prévoit le départ de 15 000 personnes des effectifs gouvernementaux et réserve un montant maximal de 800 millions \$ provenant des surplus de rendement de la caisse du RREGOP pour financer ces départs.

Finalement, ce sont 32 000 personnes qui se prévalent du programme. Ces départs volontaires coûteront cependant beaucoup plus cher que le montant prévu par le gouvernement, soit 1,6 milliard \$. De plus, ils auront un impact négatif majeur sur l'accès et sur la qualité des services publics, impact qui se fait encore sentir de nos jours.

L'équilibre budgétaire atteint dès l'année financière 1999-2000 sera maintenu au cours des années subséquentes. Mises à part quelques réformes à caractère social, comme le projet de loi



Manifestation à Québec pour souligner le retrait du projet de loi 102, le 19 mai 1995.

n° 145 (Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance, qui, en 1997, introduit les centres de la petite enfance) ainsi que le projet de loi n° 33 (Loi sur l'assurance médicaments, en 1996), le gouvernement Bouchard poursuit la réduction des dépenses et des effectifs.

Le gouvernement du Parti québécois poursuit des réformes inspirées de la politique de gestion axée sur les résultats. Ainsi, la création des unités autonomes de services (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, Tourisme Québec, Régie des rentes du Québec, Emploi-Québec, Centre de perception fiscale, etc.) confère à ces unités une autonomie de gestion associée à une imputabilité devant le Conseil du trésor.

LES ANNÉES 2000

LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS

L'an 2000 débute sur une note d'optimisme. Les membres de l'unité fonction publique se prononcent sur une entente de principe qui leur garantira des augmentations salariales supérieures à celles connues depuis 1991. De plus, cette entente permettra à de nombreux membres ayant le statut d'occasionnels

d'améliorer leur sort. Des comités mixtes sont formés pour discuter des enjeux de conciliation travail-famille, de violence au travail et de qualité de vie au travail.

Les États généraux des femmes à l'automne 1999 connaissent un grand succès, et c'est avec fierté que le SPGQ participe à la Marche mondiale des femmes. Le Syndicat est également présent au



Manifestation du SPGQ à Québec au Sommet des Amériques. Renald Desharnais, alors président du SPGQ, est cinquième à partir de la gauche.

Sommet des peuples des Amériques, au printemps 2001, qui se réunit à Québec en parallèle avec le Sommet des Amériques. C'est l'occasion d'une prise de conscience de l'universalité de la remise en question du rôle de l'État. Partout, la mode est à la privatisation et aux partenariats public-privé (PPP).

En juin 2001, les membres de l'unité fonction publique du SPGQ adhèrent massivement à la nouvelle structure de classification résultant des travaux menés à partir de 1992. Les membres manifestent leur ferme volonté que les emplois évalués de complexité supérieure soient accessibles par voie de concours. Le SPGQ demande que la négociation démarre rapidement sur la méthode d'évaluation des emplois, tout en exigeant une valorisation de tous les emplois et de leur rémunération.

Le gouvernement du Québec propose, au début de l'année 2002, de prolonger les conventions collectives des employées et employés des secteurs public et parapublic jusqu'au 30 juin 2003. Les syndicats rejettent tout d'abord la proposition, qui contient une offre d'augmentation salariale de 1,5%. Les parties s'entendent toutefois rapidement sur des augmentations de 2% le 1^{er} avril 2003 et sur un montant forfaitaire de 2% entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2003.

En plus de pouvoir se concentrer sur l'avancement des travaux en équité pour ses membres de la fonction publique et des réseaux de l'éducation et de la santé (préalable aux travaux sur

la classification, dans le cas de la fonction publique), le SPGQ obtient de son vis-à-vis patronal la reconnaissance de l'enjeu de retraite et une volonté de chercher des pistes de solution pour la corriger. Les membres continuent de manifester par la suite, à plusieurs reprises, leur détermination à voir ce dossier avancer.

LA RÉINGÉNIERIE DE L'ÉTAT

La venue au pouvoir du gouvernement libéral de Jean Charest amène l'application de mesures beaucoup plus à droite que celles qu'avaient imposées les gouvernements précédents. Après trois décennies de lutte pour maintenir les services publics et pour défendre les assauts contre leurs conditions de travail, les professionnelles et professionnels font face à un gouvernement qui veut aller beaucoup plus loin dans la remise en question du rôle de l'État et dans la privatisation des services publics. Une forte résistance des groupes populaires et des organisations syndicales s'installe.

Lors de la tournée de vote du 30 septembre au 28 octobre 2003, les membres de l'unité fonction publique ratifient le projet de convention collective que le SPGQ allait déposer auprès de la partie patronale. Le Syndicat voulait profiter de cette nouvelle série de négociations et de l'implantation d'une nouvelle classification afin d'obtenir d'importants ajustements salariaux pour les professionnelles et professionnels de la fonction publique. De plus, il



Manifestation à Québec dénonçant la réingénierie de l'État, le 1^{er} novembre 2003.



Discours de Carole Roberge, présidente du SPGQ de 2003 à 2006, lors de la manifestation pour dénoncer la réingénierie de l'État, le 1^{er} novembre 2003.

comptait régler la question de la pleine reconnaissance des diplômes et de l'expérience lors de l'embauche. Il voulait aussi améliorer les conditions de travail (notamment en ce qui concerne la conciliation travail-famille), la qualité de vie au travail, la souplesse des horaires de travail et le développement des compétences. Pour l'ensemble de ses membres, le SPGQ inclut dans ses revendications la mise sur pied du régime de retraite distinct qu'il réclame depuis plusieurs années.

Au même moment, la nouvelle présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, abolit le Sous-secrétariat à la modernisation de la gestion publique, pour le remplacer par le Sous-secrétariat à la réingénierie de l'État. Les organisations syndicales et populaires manifestent contre la volonté gouvernementale de réduire et de privatiser les services publics, notamment par une journée nationale de perturbation le 11 décembre 2003.

Au printemps 2004, une tournée de vote a lieu pour aller chercher des moyens de pression afin de faire progresser les négociations. Un mandat de grève de deux jours obtient un appui de 72 % dans l'unité fonction publique et dans la grande majorité des unités parapubliques. La demande d'augmentations salariales de 12,5 %



Manifestation à Québec pour souligner le 1^{er} anniversaire de l'arrivée au pouvoir de Jean Charest, le 14 avril 2004.

sur trois ans reçoit pour sa part un appui de 92 %. Le 5 mai 2004, le gouvernement dépose son plan de réingénierie, lequel prévoit le non-remplacement d'un départ sur deux dans la fonction publique, tout en mettant l'accent sur les PPP. Le 15 juin, la présidente du Conseil du trésor dépose un cadre salarial qui prévoit alors des augmentations paramétriques de 6 % sur six ans, avec la possibilité de hausse salariale pour la dernière année. La table est mise pour des négociations difficiles.

Par ailleurs, le SPGQ remporte, toujours au printemps 2004, une importante victoire en matière de discrimination salariale fondée sur le sexe, à l'égard des agentes d'information du réseau collégial. Ce gain survient 12 ans après le dépôt d'une plainte devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)⁷. La Commission reconnaît la discrimination salariale invoquée, ce qui forcera l'employeur à corriger la situation et à remettre aux personnes concernées une compensation financière variant entre 10 000 \$ et 47 000 \$.

Par ailleurs, les autres unités parapubliques procèdent ou sont sur le point de procéder à leur exercice en équité salariale. Dans certains cas, cet exercice va permettre de revoir la relativité salariale pour corriger des iniquités s'étant introduites au fil des

ans dans la structure de classification. Les professionnelles du SPGQ peuvent fièrement revendiquer un rôle majeur dans l'avancement de l'équité salariale, grâce à la ténacité du comité de la plainte et du Collectif de la plainte.

Le 1^{er} mars 2005, le SPGQ, le SFPQ et la CSQ forment le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP). Les instances des trois organisations adoptent un protocole d'entente qui prévoit



Manifestant portant un sac de papier sur la tête lors des manifestations à Québec dénonçant la réingénierie de l'État, le 27 mai 2004.



7. La CDPDJ est née en 1995 de la fusion des mandats auparavant dévolus respectivement à la Commission des droits de la personne et à la Commission de protection des droits de la jeunesse.



Mascottes personnifiant la ministre Monique Jérôme-Forget et le premier ministre Jean Charest, le 26 novembre 2004 à Québec.

une collaboration sur les négociations, sur la question des PPP et sur la révision des organismes publics entreprise par le gouvernement dans le cadre de sa réingénierie. Le protocole prévoit que le SISP va aussi se consacrer à la défense et à la promotion des services publics. En 2006, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)⁸ et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) se joignent également à la coalition, qui représente désormais plus de 300 000 employées et employés des services publics.

Le 15 décembre 2005, le gouvernement Charest adopte le projet de loi n° 142 (Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public), qui impose un gel salarial entre le 1^{er} juillet 2003 et le 31 mars 2006 et des augmentations de 2 % par la suite jusqu'en 2010, malgré des manifestations et des grèves. Lors de cette négociation, le SPGQ a fait 4 demi-journées de grève.

Le 29 mars 2007, les salariées et salariés de l'État apprennent que le Bureau international du Travail considère que la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public

8. Auparavant la FIQ.

La Personnelle souhaite bon 50^e anniversaire au SPGQ !



La Personnelle, assureur de groupe auto, habitation et entreprises choisi par le **SPGQ**.

lapersonnelle.com/spgq

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.



Manifestation des membres du SPGQ le 23 novembre 2005, l'une de celles qui a précédé l'adoption du projet de loi 142.

viole les conventions internationales 87 et 98, qui portent sur la liberté syndicale et sur le droit d'organisation et de négociation collective des employés et employées. En juin de la même année, dans un jugement à l'encontre du gouvernement de la Colombie-Britannique, la Cour suprême du Canada affirme que le droit de négocier collectivement découle du droit à la liberté d'association garanti par la *Charte canadienne des droits et libertés*. À la suite de ce jugement, le SPGQ réitère sa demande au gouvernement du Québec d'abolir la Loi et de se conformer à la Charte ainsi qu'aux conventions internationales du travail, dont le Canada et, par conséquent, le Québec sont signataires.

Une enquête de l'Institut de la statistique du Québec de 2007 démontre l'important retard salarial des employés du secteur public par rapport à leurs confrères du privé. Ce retard s'élève à 5,7 % quant à la rémunération globale, qui inclut les avantages sociaux et les heures de travail. Ce retard salarial est également perceptible lorsqu'il est comparé à la rémunération offerte pour des emplois équivalents dans la fonction publique fédérale. Cette situation est dénoncée par le SPGQ, qui y voit une perte potentielle d'expertise au sein de la fonction publique provinciale au profit du fédéral, en plus de mettre en péril la relève nécessaire au maintien de la qualité des services offerts à la population.



Allocution de Gilles Dussault, président du SPGQ de 2006 à 2012, lors de la manifestation soulignant le 1^{er} anniversaire de l'adoption du projet de loi 142.

Ce retard salarial génère d'importants effets sur la structure même de la fonction publique. La politique de non-remplacement d'un travailleur sur deux lors du départ à la retraite ainsi que la non-attractivité des salaires poussent le gouvernement à recourir de plus en plus à la sous-traitance. Pourtant, ces types de contrats sont beaucoup plus dispendieux : une professionnelle et un professionnel embauchés par le gouvernement coûte près de 60 % moins cher qu'une personne provenant d'une firme privée.

En septembre 2007, le SISF entame des discussions avec le Conseil du trésor sur le régime de négociation dans le secteur public. Les syndicats réclament un rééquilibrage du rapport de force et le droit à un véritable arbitrage. Les exigences en matière de services essentiels sont trop élevées et conduisent parfois à des situations loufoques où il y a plus d'employées ou employés au travail en temps de grève qu'en temps normal ! Le SISF se retire des discussions en novembre, dénonçant le manque de sérieux du gouvernement.

En décembre, le SISF annonce la signature d'une entente entre ses cinq organisations constituantes. Un seul interlocuteur défend auprès du gouvernement les revendications communes de plus de 245 000 personnes salariées dans quatre dossiers, soit la rémunération, les droits parentaux, les disparités régionales et le régime de retraite.

Pour le SPGQ, confier la négociation sur la retraite au SISF suppose un réalignement de sa position sur cette question. Depuis

2000, il revendique un régime de retraite distinct, financé à même ses actifs dans le RREGOP, un régime qu'il peut négocier et auquel il participe à la gestion de manière autonome. Le SISF est contre, mais se montre ouvert à certaines préoccupations du SPGQ, notamment la formule de cotisation qui favorise exagérément les personnes dont les salaires sont plus bas que ceux de ses membres. Conséquemment, ces derniers prennent une décision importante : continuer de revendiquer pour un régime de retraite distinct ou travailler à la bonification du RREGOP de concert avec les partenaires du SISF. La seconde option est adoptée.

À la suite de la crise économique de 2008, le gouvernement suspend l'application de la loi anti-déficit. Il poursuit sa politique de remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Au total, 5 000 postes sont abolis ainsi. Le financement est maintenu dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services de garde à l'enfance. On assiste à un relèvement systématique des tarifs gouvernementaux.

Le gouvernement doit faire face à de graves problèmes d'attraction et de rétention de personnel par la non-reconnaissance de la scolarité et de l'expérience à l'embauche et par un retard salarial de 7,7 % par rapport à l'ensemble des salariées et salariés. La sous-traitance en informatique constitue un véritable gaspillage de fonds publics. Seulement 64 % des salariés du public sont permanents et la précarité s'installe pour les 36 % qui sont sur appel, occasionnels et temporaires.



**50 ans de réussite,
une fierté partagée !**

LM
LAMOUREUX MORIN AVOCATS INC.

www.lamoureux-morin.com
(450) 670-3663

info@lamoureux-morin.com
1909, chemin Chambly
Longueuil (Québec)



Les chefs des syndicats formant le Front commun lors du dépôt des revendications, le 30 octobre 2010 à Québec. De gauche à droite : Régine Laurent (FIQ), Michel Arsenault (FTQ), Lucie Martineau (SFPQ), Gilles Dussault (SPGQ), Dominique Verreault (APTS), Claudette Carboneau (CSN) et Louise Chabot (CSQ).

LES ANNÉES 2010-2013

UN FRONT COMMUN HISTORIQUE

En mai 2009, un front commun syndical historique pour les négociations du secteur public est créé. Le retard salarial occupe une place importante dans les négociations pour le renouvellement de la convention collective, qui vient à échéance le 30 avril 2010. Afin de faire entendre ses revendications et d'assurer un rapport de force, le SPGQ joint ce front commun regroupant 475 000 employés et employés de l'État composé du SISF, de la CSN et de la FTQ. Les membres du Front commun se rappellent les dernières négociations de 2005 alors que le gouvernement avait imposé une loi spéciale décrétant les conditions de travail des employées et employés de l'État.

Le Front commun réalisera une importante tournée du Québec sous le thème *Ensemble pour les services publics* afin d'échanger avec ses membres et la population sur les enjeux de la négociation ainsi que sur le maintien et l'amélioration des services publics. Ce front commun est unique dans l'histoire québécoise et positionne ses revendications comme étant plus larges que les conditions de travail des salariées et salariés de l'État.

Malgré le désir des syndicats, il est impossible de parvenir à une entente de principe avant la fin des décrets fixée au 31 mars 2010. Les offres patronales n'étant pas jugées satisfaisantes, un processus de médiation est entamé. Les syndicats revendiquent la protection du pouvoir d'achat de ses membres et la réduction de l'écart salarial qui les sépare de l'ensemble des autres



Manifestation du Front commun à Montréal, le 20 mars 2010.

salariées et salariés du Québec. Ces objectifs pourraient être atteints grâce à des augmentations de 3,75 % par an.

Une proposition gouvernementale est finalement acceptée en juin 2010 : une convention collective de cinq ans, incluant une augmentation de 7 % et des hausses salariales additionnelles à compter de la 3^e année suivant l'évolution du PIB. Cette dernière



Déploiement d'une bannière à l'Assemblée nationale du Québec demandant un règlement rapide de la convention collective le 7 juin 2010.

mesure est intégrée pour la première fois aux conventions collectives. Les ententes de principe sont finalement entérinées en octobre de la même année.

Toutefois, certains problèmes demeurent non résolus. La réduction des effectifs professionnels ne génère aucune économie. Le gouvernement refuse une proposition du SPGQ de prioriser son personnel lorsque le travail peut être réalisé à l'interne à coût égal ou moindre. En décembre 2010, le Syndicat publie des données démontrant que les dépenses de sous-traitance en services professionnels ont augmenté de près de 2 milliards \$ entre 2003

et 2009. De plus, le gouvernement choisit de poursuivre sa politique de non-reconnaissance de la scolarité et de l'expérience à l'embauche instituée en 2000.

Un projet de loi créant l'Agence du revenu du Québec suscite un accueil mitigé dans les rangs du SPGQ. Il y a un scepticisme envers la capacité de protéger le personnel contre le trafic d'influence aussi bien que ne le fait la Loi sur la fonction publique ou encore envers le besoin de créer une agence pour hausser les performances. Il y a aussi une crainte de perdre la mobilité d'emploi qui lui est conférée en tant que membre de la fonction publique. Cependant, le personnel professionnel conserve l'espoir d'être mieux rémunéré par un employeur qui serait soustrait des restrictions imposées par le Conseil du trésor.

PRIVATISATION ET SOUS-TRAITANCE

En 2011, l'Intersyndicale des femmes dénonce la tarification des services publics, le recours aux agences privées dans la santé, les PPP, la sous-traitance et la réduction de la taille de l'État. Les femmes sont majoritaires tant chez les dispensateurs que chez les bénéficiaires des services publics, ce qui fait en sorte qu'elles sont les plus grandes perdantes des politiques d'austérité mises en œuvre par le gouvernement.

Au même moment, dans le cadre des consultations prébudgétaires, le SISP préconise une approche graduelle pour le retour à l'équilibre budgétaire. Il suggère au gouvernement d'ajouter un 4^e palier d'imposition pour les revenus élevés, une taxe sur les biens de luxe, une augmentation des redevances minières, le resserrement des abris fiscaux ainsi que la lutte à l'évasion et aux paradis fiscaux.

L'Alliance sociale, coalition syndicale, étudiante et de groupes communautaires mise en place à l'automne 2010 et dont fait partie le SPGQ, part en tournée québécoise pour défendre la classe moyenne et les plus démunis à l'approche du budget du gouvernement du Québec.

CAISSE. D'ÉCONOMIE. SOLIDAIRE.

L'épargne des
15 000
membres

L'institution financière
des citoyens engagés
pour une économie sociale
et durable.

**Joignez le
mouvement!**

finance

3 000
entreprises
collectives
au Québec

caissesolidaire.coop



Manifestation de l'Alliance sociale, dont fait partie le SPGQ, pour dénoncer le budget du gouvernement, le 12 mars 2011 à Montréal.

Le SISP réagit négativement au discours du budget. De nouvelles compressions de 900 équivalents temps complet (ETC) sont annoncées pour les trois réseaux.

Cependant, en avril, le gouvernement annonce qu'il pourvoira 6 000 postes d'ici 2015 pour remplacer la moitié des départs à la retraite. La perte d'expertise au sein de la fonction publique se poursuit.

Le rapport Duchesneau sur la collusion dans l'industrie de la construction en est une preuve de plus. Cette perte d'expertise au ministère des Transports est responsable d'un laxisme scandaleux dans la gestion des contrats. Le gouvernement finit par créer une commission d'enquête et confie le mandat à la juge France Charbonneau.

Le 10 novembre 2011, à Montréal, une manifestation contre la hausse des frais de scolarité mobilise environ 30 000 étudiants.

Sur cinq ans, les frais seront haussés de 1 625 \$ par an. Les syndicats appellent à la solidarité avec les étudiants.

En janvier 2012, après six ans de procédures judiciaires, la Commission des relations du travail conclut que le gouvernement du Québec a négocié de mauvaise foi lors des négociations qui se sont terminées en 2005 par l'adoption du projet de loi spécial n° 142 concernant les conditions de travail dans le secteur public. L'imposition de lois spéciales pour forcer le retour au travail continuera cependant de menacer les futures négociations du SPGQ, malgré cette décision. Le message du ministre des Finances, qui demande aux Québécois de «faire leur juste part» pour le financement des services publics en acceptant le principe de l'utilisateur-payeur, est mal reçu par le SPGQ. Le budget comporte d'importantes réductions des dépenses et l'abolition de 442 postes dans la fonction publique. La réalité est que les tarifs explosent, notamment à cause de la taxe santé (200 \$ par

LES BATAILLES DU SPGQ

Novembre 2011 : Une grève est déclenchée par les membres du SPGQ chez Loto-Québec. L'horaire variable, le temps réduit, le télétravail et une contribution insuffisante de l'employeur au régime d'assurance sont les principaux enjeux de cette grève.

Juin 2012 : Après une grève et un lock-out, les membres du SPGQ et de l'APIQG au Consortium de recherche minérale entérinent avec amertume une entente de principe intervenue avec leur employeur. Dans les faits, les salaires vont demeurer en deçà de ceux versés dans un marché comparatif. Cela laisse entrevoir des difficultés à attirer et retenir l'expertise, l'un des rouages majeurs du Plan Nord pour assurer un développement durable du secteur minier.

Octobre 2012 : Les membres du SPGQ chez Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) votent massivement pour un débrayage à déclencher au moment jugé opportun.

Le 8 mai 2013, les employées et employés professionnels d'Investissement Québec membres du SPGQ, réunis en assemblée générale, votent majoritairement à 88 % pour un mandat de grève de cinq jours à exercer à un moment opportun. Les employés professionnels sont alors sans contrat de travail depuis environ quatre ans et souhaitent amener la partie patronale à entreprendre la négociation.

personne par année), de l'augmentation des frais de scolarité et d'autres hausses tarifaires diverses (taxe sur le carburant, hausse de 20 % des tarifs d'électricité à partir de 2014, SAAQ, etc.).

Le printemps érable⁹ bat son plein. Le 22 mars 2012, une immense manifestation de 200 000 étudiants parcourt les rues de Montréal. Le SPGQ appuie la grève étudiante, qui sera cependant vite ralentie par le projet de loi n° 78, lequel restreint le choix de manifester, en plus de prévoir de fortes amendes pour celles et ceux qui entraveront le droit des étudiants d'assister à leurs cours. Selon les associations étudiantes, syndicales (dont le SPGQ), communautaires et environnementales, cette loi enfreint les libertés et droits fondamentaux comme la liberté d'expression, la liberté d'opinion et le droit d'association. Elles déposent donc une contestation de la Loi à la Cour supérieure. Les impacts de la grève étudiante se feront sentir à l'Assemblée nationale.

En septembre 2012, l'élection de la première femme première ministre de l'histoire du Québec, Pauline Marois, retient l'attention. Son passage au pouvoir sera bref, mais permettra, entre autres, l'abrogation de ladite Loi.

En novembre 2012, le SISF propose un plan permettant de récupérer 3,2 milliards \$ pour mieux financer les services publics sans pénaliser la classe moyenne et les plus démunis. Il s'agit d'un plan en trois points : 1) mettre fin au recours abusif à la sous-traitance ; 2) adopter des mesures fiscales progressives ; et 3) effectuer un meilleur contrôle des coûts liés aux médicaments. Le SISF déplore que le nouveau gouvernement fasse peser presque exclusivement le poids du retour à l'équilibre budgétaire sur les services publics à la suite du discours sur le budget.

Le Vérificateur général du Québec (VGQ) observe que la part des dépenses en informatique consacrée aux ressources externes est passée de 26 % à 55 % depuis 1996-1997. Les constats : une définition des besoins mal documentée, une concurrence insuffisante, l'exécution de travaux non prévus, la facturation à des taux supérieurs à ceux spécifiés dans le contrat et un non-respect du personnel désigné. Le combat contre la sous-traitance abusive se poursuit au SPGQ.

Dès le début de l'année 2013, le gouvernement annonce un gel de l'embauche des emplois permanents et occasionnels dans la fonction publique québécoise, et ce, jusqu'en avril.

Les attaques contre les syndicats viennent aussi d'Ottawa. En effet, le gouvernement de Stephen Harper dépose le projet de loi n° C-377, qui vise les syndicats afin qu'ils déclarent les salaires de leurs employés et employées et toutes les dépenses de 5 000 \$ et plus. Le SPGQ rédige un mémoire sur ce sujet ; il fait valoir notamment que les syndicats canadiens sont déjà assujettis à un processus rigoureux de reddition de comptes. Le projet de loi sera abandonné à la suite de l'élection du gouvernement libéral de Justin Trudeau en 2015.

Les membres du Collectif 8 mars, représentant plus de 700 000 femmes au Québec, rencontrent la ministre responsable de la Condition féminine en mars 2013 pour favoriser l'avancement des femmes et pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Le Collectif fait notamment valoir l'importance d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes dans le cadre des mesures gouvernementales, méthode qui fait ressortir les différences entre la réalité des femmes et celle des hommes. Ces rendez-vous, lancés par le gouvernement de Pauline Marois, se sont tenus sur une base annuelle jusqu'en 2016. Depuis 2017, aucune rencontre n'a eu lieu.

Pour venir en aide aux sinistrés du tragique accident ferroviaire de Lac-Mégantic, en juillet 2013, une centaine de professionnelles et de professionnels sera déployée dans cette municipalité de l'Estrie. Ainsi, des psychologues, des biologistes, des travailleurs sociaux, des chimistes, des conseillers en communication et autres professionnels ont reçu un témoignage d'appréciation de leur engagement auprès de la population de la part de la mairesse de Lac-Mégantic, Colette Roy-Laroche. « Le travail acharné des professionnels du gouvernement a été et demeurera une source de motivation pour toutes les victimes de cette tragédie », a-t-elle déclaré.

LES ANNÉES 2014-2015

UNE ANNÉE DE COMPRESSIONS GOUVERNEMENTALES ET DE COMBATS

Au cours de l'année 2014, le SPGQ dénonce les nombreuses compressions du gouvernement de Philippe Couillard. Les sorties publiques en réponse à ces coupes gouvernementales sont multiples.

Que ce soit le gel d'embauche dans l'Administration gouvernementale ou encore la dénonciation de la fermeture des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ou du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), les dossiers sont nombreux. Selon le SPGQ, ces mesures priveront le Québec d'une solide expertise pour répondre aux demandes des citoyens et pour assurer

9. Le printemps érable consiste en une série de grèves et de manifestations étudiantes pour protester contre la hausse des frais de scolarité imposée par le gouvernement libéral de Jean Charest.



Manifestation contre l'austérité à Québec, le 29 novembre 2014.

l'intégration adéquate des immigrants en région. Même chose pour les coupes d'emplois professionnels en région : abolition des directions régionales du MELS, compressions de personnel au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, etc. Bref, le démantèlement des services publics se continue en 2014!

Dès février 2013, le SPGQ prend note du dépôt d'un projet de loi par le gouvernement du Québec visant la protection des démissionnaires travaillant au sein de la fonction publique. Tout au long de l'année 2014, le Syndicat insiste sur l'importance pour le gouvernement d'adopter cette loi. En février 2014, il rend publique une vaste étude sur ce sujet. Le SPGQ s'arrête sur le fait que ses membres, en raison de leurs fonctions, sont susceptibles d'être témoins d'actes répréhensibles.

Ce dossier cher au SPGQ connaît son dénouement en 2017, quand le gouvernement Couillard adopte enfin la Loi. Le SPGQ a été l'un des premiers syndicats à défendre la protection des divulgateurs au Québec. Cette loi leur permet alors de jouer pleinement un rôle de véritables gardiens de l'intégrité.

Le SPGQ organise, en novembre, les 9^{es} États généraux des femmes du SPGQ. Madame Lise Payette est la conférencière d'honneur. L'objectif est de partager ses réflexions sur différents sujets et enjeux liés à la défense des droits des femmes dans la société et au Syndicat.

SOUS-TRAITANCE ABUSIVE

Dans un mémoire déposé en juillet à la commission Charbonneau, le SPGQ dénonce l'augmentation fulgurante du recours à la sous-traitance par le gouvernement. Il fait remarquer que la valeur des contrats en services professionnels et auxiliaires dans la fonction publique est passée d'environ 900 millions \$ en 2003-2004 à près de 2 milliards \$ en 2012-2013, soit une hausse de 127 %! Il signale que le recours abusif à la sous-traitance provoque la perte d'expertise, une forte dépendance aux firmes privées et des dépassements de coûts parfois importants.

En septembre, le SPGQ cite la Protectrice du citoyen concernant la sous-traitance dans les services informatiques qui révélait des ratés en informatique. Il invite alors le gouvernement à miser sur l'expertise interne afin d'endiguer les manquements dans ce secteur.

En octobre, le SPGQ dépose au Conseil du trésor un cahier des propositions pour le personnel professionnel de la fonction publique en vue du renouvellement de la convention collective, qui arrive à échéance le 31 mars 2015. Le cahier des propositions recommande, notamment, des conditions de rémunération satisfaisantes et le développement de l'expertise du personnel, qui pourraient faire économiser des sommes importantes au gouvernement.

Le gouvernement dépose en décembre des offres salariales aux professionnelles et professionnels, lesquelles sont qualifiées d'irrespectueuses et d'anémiques par le SPGQ. D'ailleurs, le

président du Conseil du trésor de l'époque, Martin Coiteux, affirme que les syndicats ne visent qu'à défendre les intérêts de leurs membres et veulent se soustraire à l'effort collectif qui est demandé à tout le monde pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Le SPGQ lui fait alors remarquer que les employeurs les plus performants comprennent que la formation est un investissement productif et un levier d'accroissement de la performance. Le développement et le maintien d'une expertise interne par l'embauche et la formation demeurent un rempart important pour contrer la sous-traitance, dont les coûts moyens sont souvent deux fois supérieurs à ceux des travaux réalisés à l'interne dans les technologies de l'information.

C'est justement pour rappeler l'importance du travail des professionnelles et professionnels dans la société québécoise que le SPGQ amorce une campagne publicitaire de valorisation de son personnel dans le contexte des négociations¹⁰. Des publicités télévisuelles sont diffusées sur heure de grande écoute et les médias sociaux sont également utilisés.

Le Syndicat estime que, sur 1,5 milliard \$ confié en sous-traitance, la moitié aurait pu être économisée si le gouvernement avait eu recours à son propre personnel. Ce montant ne tient pas compte des projets abandonnés, des échéanciers retardés ou d'une possible collusion entre firmes, gonflant encore plus la facture.

Le SPGQ voit d'un bon œil la volonté du ministre Martin Coiteux, qui, en mars 2015, décide de confier des mandats au VGQ et à l'Unité permanente anticorruption (UPAC) pour vérifier la conformité des processus contractuels et pour formuler des recommandations au gouvernement afin de lutter plus efficacement contre les pratiques illégales dans l'octroi et la gestion des contrats informatiques du secteur public.

Cependant, rien ne changera si l'on ne rebâtit pas l'expertise interne et ne réduit pas la dépendance de l'État à l'égard des



Photos de deux professionnels membres du SPGQ ayant participé à la campagne publicitaire en 2015.

firmes privées en informatique, estime le SPGQ à travers différentes sorties publiques. Le Syndicat cite l'Ontario qui, depuis 2003, a converti 1 519 emplois de consultants externes en emplois dans la fonction publique, ce qui a généré des économies permanentes d'environ 60 millions \$ par année. En septembre 2015, un rapport de l'UPAC affirme qu'un meilleur contrôle dans la gestion des contrats informatiques est nécessaire pour renforcer l'expertise interne de l'État.

Les négociations, elles, se continuent sans grand succès. Les membres décident de tenir une série de pauses syndicales thématiques sur les négociations dans les ministères et organismes. Les salaires, la retraite, l'aménagement et la réduction du temps de travail sont au nombre des thèmes abordés.

En mars 2015, le SPGQ qualifie le rapport Godbout de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise d'attaque frontale envers les moins nantis et la classe moyenne. Le Syndicat estime que les baisses d'impôts et les hausses de taxes envisagées ne sont que des mesures régressives qui appauvriraient une majorité de Québécois.

Le budget 2015-2016 poursuit le travail de démembrement de l'État. Le ministre des Finances, Carlos Leitão, annonce un retour à l'équilibre budgétaire, alors qu'en fait il cache un surplus de



Manifestation devant les bureaux du Conseil du trésor à Québec pour souligner l'acquisition du mandat de grève du SPGQ, le 25 novembre 2015.

¹⁰ <https://www.youtube.com/watch?v=IIQUI4cMvN4>

1,6 milliard \$. Le gouvernement accentue la réduction de la part consacrée aux ministères à vocation sociale.

Toujours en mars 2015, des coupes frappent la BANQ. L'institution est forcée de revoir à la baisse les services offerts aux citoyens, peinant à remplir ses missions de conservation et de diffusion du patrimoine québécois. Dans les collèges, les membres du SPGQ en négociation ont recours à la médiation dans les négociations entourant le renouvellement de leur convention collective.

Pour ce qui est des quelque 17 000 membres de l'unité fonction publique, leurs déléguées et délégués entérinent en septembre 2015 une tournée de vote pour obtenir un mandat de grève. Cette décision est la conséquence de l'inflexibilité de la partie patronale à la table de négociation de l'unité fonction publique. Le mois suivant, les mandats de grève suivants sont entérinés :

- grève ciblée de courte, de moyenne et de longue durée ;
- grève générale de trois jours pouvant être prise en minutes ou en heures ;
- grève générale illimitée de soir et de fin de semaine.

Le taux de participation des membres est de 69 % et le vote pour la grève recueille une adhésion de 75,8 %.

Le SPGQ adopte un premier mandat de grève générale, de soir et de fin de semaine, applicable du 27 novembre au 22 décembre 2015, et ce, devant l'absence de négociation de bonne foi. Ce mandat sera reconduit le 5 janvier 2016.

Les conclusions et recommandations du rapport de la commission Charbonneau sont enfin connues. Le SPGQ s'en réjouit, notamment pour celles concernant l'importance de protéger les divulgateurs d'actes répréhensibles et de rebâtir l'expertise interne.

Le Syndicat accueille également favorablement le rapport du VGQ, qui condamne l'insuffisance de l'encadrement gouvernemental en matière d'attribution de contrats informatiques. Les économies potentielles issues d'une meilleure gestion peuvent représenter jusqu'à 850 millions \$ pour des investissements moyens annuels du gouvernement de 3,5 milliards \$. De ce montant, près de la moitié est confiée au secteur privé par le biais de divers contrats.

Le 1^{er} décembre 2015, les membres du SPGQ de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal sont en grève. Il s'agit, pour la plupart, de psychologues et de criminologues qui demandent à être payés à la hauteur de la qualité de leur travail.

L'ANNÉE 2016

POURSUITE DES NÉGOCIATIONS ET DE LA MOBILISATION

Au début de l'année 2016, le SPGQ juge que les offres patronales en vue de renouveler la convention collective de l'unité fonction publique sont nettement insuffisantes, notamment en matière salariale. Le Syndicat estime qu'un réinvestissement dans l'expertise

du personnel professionnel est nécessaire pour mener à bien les projets, comme l'a recommandé la commission Charbonneau.

Le SPGQ rappelle que les professionnelles et professionnels ont vu s'effriter leur pouvoir d'achat au cours des 30 dernières années. En outre, ils subissent un retard salarial de 22 % avec les professionnelles et professionnels d'autres administrations du secteur public



Haie d'honneur pour le comité de négociation de la fonction publique du SPGQ devant le Conseil du trésor à Québec, le 11 février 2016.



Rassemblement de milliers de professionnelles et professionnels au jardin de Saint-Roch à Québec lors de la manifestation du 22 novembre 2016.

(fédérale, municipales, etc.). Le Syndicat rappelle aussi que la perte d'expertise au sein de la fonction publique a fait perdre des milliards de dollars au gouvernement du Québec depuis le début des années 2000.

En réponse aux offres patronales, il organise de nombreuses actions de mobilisation. Par exemple, l'unité fonction publique mène une grève générale de 90 minutes le 19 mai 2016. Le Syndicat dénonce également la décision du Tribunal administratif du travail qui juge illégale la grève ciblée qui devait débiter le 3 juin au ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Le SPGQ conteste cette décision devant les tribunaux.

Le moment fort de 2016 est sans contredit la grève générale du 22 novembre. Deux grandes manifestations sont organisées à cette occasion : l'une à Montréal et l'autre à Québec. Plusieurs rassemblements sont également organisés en région. Une grève historique! Plusieurs milliers de membres marchent dans la province pour dénoncer le manque de sérieux du Conseil du trésor à la table de négociation de l'unité fonction publique.

Les unités parapubliques ne sont pas en reste. En effet, en mai, les membres du SPGQ chez Revenu Québec entérinent un mandat de grève à plus de 85 % qui pourra prendre plusieurs formes (grèves ciblées de courte, de moyenne ou de longue durée, mandat de grève générale de trois jours, etc.).

Le 22 août, les quelque 700 professionnelles et professionnels du réseau collégial affiliés au SPGQ tiennent une grève d'une demi-journée. Un mois plus tard, ils font la grève pendant une journée complète.

En outre, tant pour la fonction publique que pour les unités parapubliques, le SPGQ innove en matière de mobilisation. En mai, il constitue l'Unité professionnelle en attente de convention



Manifestation devant l'Édifice Marie-Guyart (Complexe G) à Québec lors de la grève de 90 minutes du 19 mai 2016.

(UPAC) – un pied de nez à l'autre UPAC, l'Unité permanente anti-corruption –, qui organise diverses actions de mobilisation pour faire valoir l'expertise des professionnelles et professionnels. Elle deviendra plus tard l'Organisation professionnelle en attente de convention (OPAC). Le SPGQ innove également en organisant la tournée provinciale de la clé USB symbolisant l'expertise de ses membres. Ceux-ci sont invités à y « déposer » par écrit l'importance de leur expertise.

Le SPGQ produit diverses analyses pour dénoncer le borbier des services informatiques dans la fonction publique. Il réitère l'importance d'une réinternalisation (action d'intégrer au sein d'une entreprise ou d'un ministère une activité précédemment externalisée) des ressources en matière de services informatiques et conteste le manque de volonté du gouvernement pour y parvenir. Il signale qu'une réinternalisation des ressources nécessiterait l'embauche d'au moins 1 500 personnes ainsi qu'une rémunération concurrentielle de la part de l'État québécois.



Manifestation de l'UPAC du SPGQ (devenu l'OPAC), le 14 octobre 2016.

L'ANNÉE 2017

L'année 2017 ressemble étrangement à l'année 2016, notamment pour ce qui est de la négociation de l'unité fonction publique. Les moyens de pression ont été maintenus, les rencontres politiques se sont poursuivies et plusieurs ministres, lors d'apparitions publiques, ont été talonnés et dérangés par l'équipe de l'action-mobilisation du SPGQ.

L'élément de nouveauté s'articule autour de la rencontre de Richard Perron, président du SPGQ, le 12 novembre, avec le président du Conseil du trésor, Pierre Arcand, en présence de M^e Claude Leblanc, négociateur du Syndicat. Lors de cette rencontre, M. Arcand a proposé une majoration de la nouvelle structure salariale et des relativités salariales de 2,7 à 3,5 %, l'élargissement des quotas de primes émérites et l'ajout de lettres d'entente pour la mise sur pied de comités dans le but d'analyser et de régler l'équité externe et le remboursement des cotisations professionnelles.

Le comité de négociation de l'unité fonction publique a rencontré le 17 novembre les représentantes et représentants du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Cette rencontre n'a pas permis d'obtenir les informations souhaitées par le comité de négociation, malgré l'engagement de la partie patronale à donner les détails des propositions qu'a faites M. Arcand lors de la rencontre du 12 novembre avec M. Perron.

D'autres unités ont emboîté le pas à la fonction publique en matière de moyens de pression, dont l'École nationale de police



En 2017, le comité d'action et de mobilisation du SPGQ a multiplié les coups d'éclats lors d'événements organisés par le gouvernement. Sur la photo : le 4^e vice-président du SPGQ, David Bernans, interpelle le premier ministre Philippe Couillard à Québec, le 29 octobre 2017.

du Québec (ENPQ) et la Société québécoise des infrastructures. Concluant plus de deux années de négociation, la convention collective des quelque 700 professionnelles et professionnels des collèges a été finalement signée. Cette convention prévoit la mise en place de trois comités paritaires chargés de mener à bien les travaux qui, notamment, évalueront la complexité des emplois professionnels des collèges dans un contexte d'enseignement supérieur. Aussi, une entente de principe entre le personnel professionnel du Protecteur du citoyen et l'employeur a été adoptée.

En outre, le SPGQ a publiquement affirmé sa solidarité avec la communauté musulmane de Québec à la suite de la tuerie survenue au Centre culturel islamique de Québec à Sainte-Foy, en janvier. Deux membres du Syndicat ont perdu la vie lors de ce tragique événement.

Par ailleurs, le SPGQ a déploré le fait qu'il n'a même pas été invité en commission parlementaire pour commenter le projet de loi n° 135, alors qu'il représente les premiers concernés : les analystes en procédés informatiques du gouvernement. Ce projet de loi prétend vouloir renforcer la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des ministères et organismes publics. Selon le Syndicat, il s'agit essentiellement d'une réforme administrative qui élude complètement le vrai problème : le manque d'expertise interne.

Dans la foulée des consultations sur le projet de politique québécoise de la culture, le SPGQ a déploré publiquement la volonté

exprimée dans cette politique de revoir les mandats des deux organismes linguistiques : l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le Conseil supérieur de la langue française (CSLF). Il constate par ailleurs que la future politique de la culture souhaite prendre en compte la diversité des régions ; il espère que ce souhait ne sera pas qu'un vœu pieux. Le Syndicat a aussi plusieurs fois dénoncé la décision de BAnQ de supprimer plusieurs postes professionnels, ce qui accentuera la perte d'expertise du gouvernement dans la promotion de la culture.

Également, le SPGQ a vu d'un bon œil l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai, de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, après avoir milité en sa faveur pendant de nombreuses années. Cependant, il juge que, pour qu'elle soit efficace, le gouvernement devrait donner plus de moyens aux victimes de représailles.

Puis, le Syndicat s'est étonné publiquement, en décembre, de la décision du premier ministre Philippe Couillard de redéployer des bureaux régionaux du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Le gouvernement avait pourtant procédé à la fermeture des sept directions régionales du MIDI entre novembre 2014 et mars 2015. Ce virage à 180 degrés est déconcertant : l'échéance électorale de 2018 semble avoir fait oublier la décision arbitraire du gouvernement de décapiter le MIDI en région, ce qui a eu de lourds impacts sur les services aux immigrants et sur l'économie de plusieurs régions, sans oublier les 125 employées et employés, tous corps d'emplois confondus, ainsi touchés.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'histoire du SPGQ est riche d'enseignements dont il faut savoir tirer profit pour préparer l'avenir. Tout au long de son histoire, même dans les moments les plus sombres, le Syndicat a toujours pu compter sur le formidable engagement de ses militantes et militants. Sans cet engagement et sans le soutien que lui ont apporté les membres, il n'aurait pas pu célébrer d'importantes victoires. Les périodes plus incertaines ont toujours été suivies de périodes où il fut possible d'obtenir des gains : meilleures protections contre l'arbitraire patronal dans plusieurs domaines, équité salariale pour les femmes, droits parentaux, avantages sociaux, vacances, titularisation d'employées et employés occasionnels. Les pionnières et pionniers qui ont osé se syndiquer et qui ont fait plus de 12 semaines de grève en 1966 n'auront pas mené ce combat en vain.

La force du SPGQ a toujours résidé dans chacune et chacun de ses membres, dans toutes ses unités d'accréditation. C'est en organisant et en articulant cette force que le Syndicat poursuit son double combat : préserver des services publics de qualité au bénéfice de toute la population et obtenir de meilleures

conditions de travail qui rendront justice à l'apport des membres au développement de la société québécoise.

Pour faire respecter leurs droits, obtenir d'autres victoires et contribuer au développement socioéconomique du Québec, les membres du SPGQ doivent réaffirmer leur attachement au vieil adage disant que « l'union fait la force ». Alors que les droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs sont toujours sur la corde raide, que le fossé entre les riches et les pauvres s'élargit, que l'environnement est en péril et que les entreprises se délestent de plus en plus de leurs responsabilités sociales et environnementales, les professionnelles et professionnels du SPGQ peuvent infléchir le cours de l'histoire en regroupant leurs forces.

Cet avenir meilleur auquel tous aspirent, c'est à chacune et à chacun des membres du SPGQ qu'il revient de le façonner. Le défi est colossal lorsqu'il est vu à l'échelle de l'individu, mais il est des plus stimulants à l'échelle d'une organisation qui recèle la force et l'expertise nécessaires à de grandes réalisations.

50 ans d'histoire, ce n'est qu'un début...

LISTE DES SIGLES

ADS	Assemblée des déléguées et délégués syndicaux	MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
APTS	Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux	MESSF	Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
CCNSP	Comité de coordination des négociations du secteur public	MICST	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
CDP	Commission des droits de la personne	MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	OQLF	Office québécois de la langue française
CETTQ	Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs du Québec	PPP	Partenariats public-privé
CLSC	Centre local de services communautaires	PQ	Parti québécois
CSLF	Conseil supérieur de la langue française	RQ	Revenu Québec
CSN	Confédération des syndicats nationaux	RREGOP	Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
CSQ	Centrale des syndicats du Québec	SAQ	Société des alcools du Québec
ENPQ	École nationale de police du Québec	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
ETC	Équivalents temps complet	SCFP	Syndicat canadien de la fonction publique
FCARR	Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	SFPQ	Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
FICQ	Fédération des ingénieurs et des cadres du Québec	SISP	Secrétariat intersyndical des services publics
FIQ	Fédération des infirmières et infirmiers du Québec	SPIGQ	Syndicat professionnel des ingénieurs du gouvernement du Québec
FIQ	Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec	SPGQ	Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
FPSCQ	Fédération des professionnels, salariés et cadres du Québec	UPAC	Unité permanente anticorruption
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	VGQ	Vérificateur général du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec		

BIBLIOGRAPHIE

Sources internes

25 ans dans la mêlée, vidéo relatant l'histoire du SPGQ, 1991.
 40 ans de solidarité – Une histoire du SPGQ, 2008, 62 p.
Bulletin du Conseil syndical.
Bulletin Info-express, 2004 à aujourd'hui.
Dans la mêlée, journal publié entre 1973 et 1991, éditions régulières et éditions spéciales.
Enjeux, revue du SPGQ, 1992-2004.
Historique et vie syndicale, document d'accueil du SPGQ, 1985.
Info-Classif, 1998-2003.
Info-express, Journal du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, 1992-2004.
Info-Négo, 1989-2003.
Info-Retraite, 2002-2004.
L'Expertise syndicale et professionnelle, revue, 2004 à aujourd'hui.

Ouvrages consultés reliés à l'histoire du SPGQ

BEAUCAGE, André (1989). *Syndicats, salaires et conjoncture économique : l'expérience des fronts communs du secteur public québécois de 1971 à 1983*, Sainte-Foy, PUQ, 127 p.
 BOIVIN, Jean (1968). *Le syndicalisme chez les professionnels du gouvernement du Québec*, Thèse de maîtrise en relations industrielles, Université Laval, 192 p.
 ROUILLARD, Jacques (1981). *Histoire de la CSN : 1921-1981*, Montréal, Boréal Express/CSN, 335 p.
 ROUILLARD, Jacques (2004). *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*, chapitre 4 (1960-1985), Montréal, Boréal, p. 139-213.



LES BÂTISSEURS

JACQUES DORÉ, PRÉSIDENT DE 1972 À 1978

L'homme à l'origine de la structure syndicale du SPGQ

C'est un peu par accident que Jacques Doré s'est plongé dans le monde du syndicalisme. Lors de la grève du Front commun en 1972, M. Doré commence sa carrière de syndicaliste. Il est d'abord choisi pour s'occuper du piquet de grève de l'édifice Marie-Guyart (anciennement et encore communément appelé Complexe G). Il se fait alors remarquer et est élu peu après à la tête du SPGQ. Il en devient ainsi le troisième président.

Dès son arrivée à la tête de l'organisation, qui représente à l'époque un peu plus de 3 000 membres, Jacques Doré a une vision claire pour asseoir son leadership.

« La réflexion que je me suis faite, c'est que le Syndicat était mal organisé. C'était un syndicat qui avait été fondé en 1968 sur la base des associations professionnelles. Les gens de l'Ordre des

ingénieurs, de l'Ordre des comptables agréés et tout ce monde-là se retrouvaient dans un syndicat unique, dont le conseil d'administration était représenté par des gens de chacune de ces catégories », explique-t-il.

Cette réalité décrite par Jacques Doré complique cependant le travail des élues et élus du SPGQ, car il s'avère difficile de

COMPÉTENCES, E RECONNAÎT!



Cette section présente quelques entrevues avec d'anciens présidents, ancienne présidente et autres personnalités marquantes du SPGQ.



mobiliser les membres et de leur communiquer les informations essentielles pour que ceux-ci prennent la pleine mesure des revendications. Les années 1970 demeurent d'ailleurs des années de combats importantes sur le plan syndical.

La solution de Jacques Doré pour s'assurer une communication plus fluide est simple : instaurer une structure d'organisation au SPGQ.

« La première chose que j'ai décrétée a été le changement d'organisation. Conséquemment, il fallait créer une structure pyramidale qui permette de joindre le conseil avec la base. C'est-à-dire que chacun des membres fasse partie d'un petit groupe, qui, lui-même, est rattaché à un groupe plus grand. De là sont arrivés les délégués syndicaux, les représentants de section, etc. », se remémore M. Doré.

La dispersion géographique des membres du SPGQ a aussi forcé le nouveau président à améliorer la communication entre les membres, mais aussi à valoriser une certaine solidarité entre les différents groupes de professionnels. Rappelons-nous qu'à cette époque, le Syndicat ne peut signer qu'une seule convention collective. Cette structure est toujours en place, 46 ans plus tard!

Évidemment, ces changements ne se sont pas faits sans heurt. Certains regroupements de professionnels perdaient des pouvoirs au profit du groupe en entier. Les débats ont été houleux, mais la structure est demeurée en place. Tout cela arrive au moment même où le SPGQ renouvelle sa convention collective. Et à l'époque comme aujourd'hui, négocier avec le gouvernement n'est jamais simple.

« La négociation a toujours été difficile parce que le gouvernement est un organisme politique. Et le seul langage qu'il comprend, c'est celui de la force, comme tous les employeurs. Toutefois, la différence est que, dans le cas du gouvernement, son talon d'Achille est plus politique qu'économique. Évidemment, quand les gens font une grève, ils donnent de l'argent au gouvernement. C'est déplaisant. Il faut que ça soit payant sur le plan politique de faire grève », affirme-t-il.

Jacques Doré garde certes de très bons souvenirs de son passage au SPGQ. « Je me souviens d'avoir présidé une assemblée de 3 000 membres à Québec. Toute une expérience! Il faisait -40 °C à l'extérieur, mais je peux vous dire qu'à l'intérieur, la température s'est réchauffée rapidement avec les débats! »

Après la présidence, il a entre autres été conseiller et secrétaire du Syndicat. Des moments plus difficiles, comme la désaffiliation de la CSN, sont aussi bien présents dans sa mémoire. Quoi qu'il en soit, M. Doré garde un œil sur l'évolution du monde syndical québécois.

« Le syndicalisme a évolué. L'économie s'est modifiée de façon tellement importante! Je pense que plusieurs syndicats ont conservé les mêmes vieux réflexes et les mêmes vieilles façons de procéder, alors qu'ils auraient dû inventer des choses. Par exemple, trouver le moyen de joindre les non-syndiqués sur la base de leurs intérêts serait pertinent », avance-t-il.

Des intérêts qui, croit Jacques Doré, peuvent encore être liés à la solidarité syndicale.

Votre profession, vos privilèges

Profitez de taux et de rabais privilégiés
sur des produits et services financiers.

desjardins.com/professionnels



Desjardins



ROGER LECOURT, PRÉSIDENT DE 1980 À 1984

Se tenir debout, la tête haute

Quand vient le temps d'évoquer des présidents qui ont marqué l'histoire du SPGQ, impossible de faire abstraction du nom de Roger Lecourt. Cinquième président, il s'est impliqué dès les années 1970 dans un syndicat alors en pleine construction. Le monde des relations de travail était alors en effervescence.

« Les plus beaux moments de mon passage au SPGQ, c'est de me rappeler qu'on s'est tenus debout », affirme d'entrée de jeu M. Lecourt.

En effet, l'ambiance de l'époque n'était pas des plus calmes. Le gouvernement péquiste de René Lévesque avait, en 1982, décidé d'imposer des compressions salariales draconiennes de 20 % au personnel professionnel de l'État. Le décret qui a imposé ces coupes a encore aujourd'hui un impact sur la rémunération des experts et experts de l'État.

« Ce que ça fait, c'est une structure de rémunération qui est faible. Et je pense que cela a des conséquences sur le fonctionnement de l'appareil d'État. Nous ne sommes pas capables d'attirer des professionnels qui restent professionnels avec des rémunérations supérieures pour reconnaître l'expertise. La seule voie de progression salariale, c'est de devenir cadre », explique Roger Lecourt.

C'est justement pour dénoncer ce décret que les syndiqués du SPGQ ont tenu une grève illégale en 1983. La solidarité syndicale était alors à son comble. Le comité exécutif tenait des assemblées générales tous les trois ou quatre jours dans le but de reconduire le mandat de grève. Les débats d'assemblée réunissaient de 300 à 2 000 membres, à l'époque ! Or, la bataille devait se terminer.

« Au bout de neuf jours, les gens ont décidé démocratiquement et sur recommandation de rentrer au travail. On a fait tout ce qu'on pouvait faire et dit ce qu'on avait à dire... On a protesté comme on pouvait le faire. Le gouvernement tenait une ligne

ferme. On s'en allait dans un mur. Mais ce n'est pas la peine dans l'âme qu'on est rentrés : on est rentrés la tête haute. »

Un autre souvenir de son passage au SPGQ, un peu plus amer celui-là, est la désaffiliation du mouvement syndical à l'époque. En effet, les syndiqués du SPGQ ont décidé de quitter la CSN en 1977. M. Lecourt était en désaccord avec cette décision et a passé le reste de sa présidence à tenter de ramener, en vain, le SPGQ sous le giron d'une grande centrale syndicale.

Quoi qu'il en soit, le passage de M. Lecourt à la tête du SPGQ aura été une partie importante de l'histoire de l'organisation. Évidemment, le militantisme et la solidarité syndicale de l'époque étaient complètement différents du syndicalisme d'aujourd'hui.

Roger Lecourt croit toujours en la nécessité des syndicats, lui qui d'ailleurs a travaillé dans le monde de la négociation à la suite de son passage au SPGQ. Selon lui, les syndicats sont essentiels pour assurer un équilibre entre employés et employeur. Cependant, le contexte de mondialisation de l'économie et d'ouverture des marchés rend la vie difficile aux syndicats.

« De l'extérieur, j'ai le sentiment que le militantisme ou l'engagement un peu plus radical a diminué. Pas radical dans le sens d'une révolution, mais dans le sens de la défense de ses conditions de travail et de la défense de la qualité des services publics. Peut-être que c'est quelque chose qui va se transformer avec l'arrivée d'une nouvelle génération dans la fonction publique », conclut-il avec espoir.



DANIEL GIROUX, PRÉSIDENT DE 1988 À 1994

L'importance de poursuivre le combat syndical

À la fin des années 1980, le SPGQ a entamé de longues et difficiles négociations avec le gouvernement. La plaie que représentaient les baisses de salaire de 20% imposées en 1982 n'était pas encore refermée et la désaffiliation du SPGQ à la CSN déchirait encore le Syndicat. C'est à ce moment que M. Daniel Giroux est devenu président de l'organisation, poste qu'il a occupé de 1988 à 1994.

«Toutes les négociations dans le secteur public ont été extrêmement difficiles. Il y a eu des décrets, des difficultés à s'entendre avec des organisations. Des fronts communs qui durent, d'autres qui durent moins bien. Ce qui a été constant, toutefois, c'est le souci des membres à se battre. Au-delà des grands dossiers que sont les augmentations de salaire, il y avait des dossiers qui touchaient les minorités», résume Daniel Giroux.

En effet, l'ancien président, dont le parcours professionnel l'a mené dans le milieu universitaire, se souvient surtout des grandes batailles que lui et le Syndicat ont menées, notamment celles pour la reconnaissance des employés occasionnels.

«On a réussi à faire en sorte que ces employés qui occupaient de façon déguisée des emplois permanents deviennent réellement permanents. Pour les autres, on a créé des banques de rappel, ce qui n'existait pas. Et cela a sécurisé plusieurs milliers de personnes. Ça leur a permis d'avoir un avenir un peu plus prévisible», se souvient-il.

Daniel Giroux se rappelle aussi avoir fait des gains pour les femmes. Commencé au début des années 1980, le dossier des corps d'emplois à majorité féminine est devenu un combat majeur dans l'histoire du SPGQ.

«Lorsqu'on avait établi les échelles salariales, l'égalité homme-femme n'était pas à la mode. Il y avait des emplois typiquement féminins défavorisés sur le plan salarial. Aujourd'hui, l'égalité n'est pas atteinte partout dans la société, mais, au moins, dans la

fonction publique, on a réussi à le faire en partie. Ce combat a duré de très longues années. Les femmes du Syndicat l'ont porté, c'est-à-dire celles du comité de la plainte¹. J'ai un peu mis la main à la pâte. Cela n'a pas été simple. Mais, on a fait des gains-là pour cette minorité, qui était constituée des femmes sous-payées», raconte-t-il.

Ces batailles importantes doivent se poursuivre, selon lui. D'autant plus que le discours ambiant sur la place publique n'est pas très prosyndical.

«Ce que je constate, c'est qu'il y a beaucoup de jeunes employés qui ont l'impression que ce qu'ils ont maintenant comme conditions de travail leur est arrivé comme ça. Ils blâment les organisations syndicales de ne pas s'occuper d'eux ou alors ne voient pas l'utilité d'un syndicat.»

Daniel Giroux estime nécessaire de continuer à faire pression sur le gouvernement, qui agit à la fois comme employeur et comme législateur. Cela lui donne toute la marge de manœuvre nécessaire pour imposer des lois spéciales ou encore pour rouvrir des conventions collectives, comme cela s'est fait dans le passé. «Il revient maintenant à la nouvelle génération de mener ces combats», conclut-il.

1. Voir l'article intitulé *Femmes au SPGQ: une histoire parsemée de combats* à ce sujet.



ROBERT CARON, PRÉSIDENT DE 1994 À 2000

Pour quelques batailles de plus

Vice-président lors des longues batailles ayant mené à des gains pour les employées et employés occasionnels et pour les corps d'emplois à majorité féminine, Robert Caron est élu président du SPGQ en 1994. Période politique mouvementée s'il en est une, marquée notamment par le référendum de 1995 et, ensuite, par l'objectif du déficit zéro du premier ministre Lucien Bouchard. De quoi donner du fil à retordre aux syndicalistes!

« Moi, j'arrive en juin 1994 en tant qu'élu. Le lendemain de mon élection, le gouvernement annonce qu'il va faire des coupes dans la fonction publique – et des coupes importantes. Il y a déjà la loi 198¹, mais la loi 102² arrive. J'arrive avec un nouveau conseil exécutif très combattif. Déjà, le lendemain, je fais des entrevues médiatiques pour dire que le SPGQ ne se laissera pas faire », affirme Robert Caron.

Et le SPGQ ne se laissera évidemment pas faire. Le projet de loi 102 prévoit une récupération salariale de 1 % de la masse salariale et le prolongement de la convention collective jusqu'en juin 1995. Le projet de loi 198, lui, prévoit une réduction

d'effectifs de 12 % sur cinq ans. Les négociations avec le gouvernement s'annoncent ardues.

« Sous Lucien Bouchard, ça n'a pas été facile. Il y a eu plusieurs luttes avec eux, dont celle avec le ministre Jacques Léonard, un ministre comptable [ministre délégué à l'Administration et à la fonction publique]. L'aspect budgétaire était prioritaire et omniprésent. On a essayé de faire faire marche arrière dans certains dossiers, mais en vain. Il faut dire que Lucien Bouchard était un fin négociateur », se remémore M. Caron.

Après de longues négociations, une entente intervient en 1995. Les décrets de 1993 sont ainsi remplacés par la nouvelle convention collective. Or, la bataille n'est pas terminée pour autant. Le gouvernement propose en effet d'utiliser les rendements plus élevés que ceux prévus du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) pour financer une réduction de la semaine de travail.

Encore une fois, des négociations s'ensuivent et aboutissent au programme des départs volontaires en 1997. Au total, 32 000 personnes issues de la fonction publique se prévalent de ce programme, qui aura coûté plus cher que prévu.

« Le gouvernement était sérieux. Il voulait couper des postes chez les jeunes et les occasionnels. Couper dans les occasionnels, c'était couper dans le rajeunissement de la fonction publique,

1. Adoptée en juin 1993 par le gouvernement libéral de Daniel Johnson, elle prévoit notamment une diminution de 12 % des effectifs de la fonction publique, répartie sur une période de cinq ans, et touche plus spécifiquement le personnel d'encadrement. Source : https://pum.umontreal.ca/apqc/94_95/noreau/noreau.htm

2. En mai 1993, le gouvernement du Québec déposait le projet de loi n° 102 visant à prolonger les conventions collectives pour une période de deux ans. La masse salariale était amputée de 1 % pour les années 1993-1994 et 1994-1995. En décembre 1993, le projet de loi 102 entrait en vigueur rétroactivement au 1^{er} avril 1993. Les employées et employés municipaux, des sociétés d'État, du transport en commun, des institutions d'enseignement privées, d'Hydro-Québec, des universités, etc., étaient aussi visés par la Loi. En juin, le gouvernement du Québec adoptait le projet de loi n° 198 prévoyant une réduction de 12 % du personnel de la fonction publique avant avril 1998. Source : Le Devoir

dans la jeunesse. On ne pouvait pas être d'accord avec cette mesure. On a dû s'asseoir avec le gouvernement pour négocier ce qui s'est avéré être des milliers de départs volontaires. Ni employés, ni le gouvernement, ni nous – les syndicats – ne pensions qu'il y aurait autant de départs volontaires. Autrement dit, les surplus des régimes de retraite ont été tellement alléchants pour les gens qui avaient le goût de partir et on parlait de liberté 55 dans ce temps-là... Plusieurs gens s'en sont prévalus. Ce qu'on ne dit pas aujourd'hui, c'est que ç'a sauvé des milliers d'emplois d'occasionnels. Des gens ont ainsi réussi à être titularisés dans la fonction publique», explique Robert Caron.

L'ancien président rappelle que les salaires et les conditions de travail ne sont pas les seuls combats menés par le SPGQ depuis ses débuts. Que ce soit la bataille sur les employées et employés occasionnels ou encore celle sur les corps d'emplois

à majorité féminine, l'équité a toujours été au cœur des revendications du Syndicat.

«Pour un syndicat comme le SPGQ, un syndicat militant qui donne beaucoup d'importance à l'équité, on pouvait se battre pour des causes. On s'est battus contre la sous-traitance. On a déposé un avant-projet de loi sur la divulgation d'actes injustifiés, le *whistleblowing*³. Aujourd'hui, le gouvernement en parle comme si ça provenait de lui, alors qu'on a amené déjà ça en 1998!»

Justement, pour que les avancées sur les plans politique et social se poursuivent, il importe, selon M. Caron, que les syndicats reprennent la place qu'il leur est due dans l'espace public.

3. Alerte professionnelle ou dénonciation.



RENALD DESHARNAIS, PRÉSIDENT DE 2000 À 2003

Pour une fonction publique compétente, transparente et indépendante

Après une longue implication au sein du SPGQ, Renald Desharnais accède à la présidence en 2000. Une suite logique dans sa progression au sein du Syndicat.

«Pour moi, ç'a toujours été clair que le mouvement syndical était un agent de changement social. Donc, quand je suis entré à l'emploi du gouvernement en 1975, j'avais un emploi très

intéressant et c'était clair que je voulais m'impliquer syndicalement», explique M. Desharnais.

Toute l'équipe vous
félicite pour vos
50 ans d'engagement
auprès de vos membres!



Une implication qui lui a permis de mener, avec ses collègues du SPGQ, de nombreux combats.

« En 1995, on a négocié l'accord sur l'organisation du travail et la mise sur pied des comités ministériels sur l'organisation du travail (CMOT) et des comités sectoriels en organisation du travail (CSOT). L'année suivante, c'était l'accord sur l'aménagement du temps de travail. En 1997, c'était la négociation du programme de départ volontaire. En 1998, la négociation pour le renouvellement de la convention collective. Le fait marquant, ce qui me tient le plus à cœur, c'est la convention de 2000, où on a réussi à régler la question des occasionnels », se rappelle-t-il.

Les occasionnels étaient à l'époque enfermés dans un bassin d'emplois hermétique depuis 1977. En 2000, sous la présidence de Robert Caron, le SPGQ a réussi par ses négociations à leur donner accès au mécanisme de déclaration d'aptitude, bref à leur permettre d'obtenir leur permanence. Une victoire majeure pour le SPGQ à l'époque.

Car la négociation avec l'employeur, qui est aussi le législateur, n'est pas de tout repos.

« Oui, c'est un défi, et il faut être clair avec notre rapport de force : c'est un rapport de force politique. À l'époque, on était très présents sur la place publique pour démontrer que la population a des intérêts dans l'issue de la négociation. Le clou qu'on martelait beaucoup, c'était pour une saine gestion des deniers publics », soutient-il.

Au moment de son entrée en poste comme président du SPGQ, le gouvernement libéral de Jean Charest répète son désir de changer la gestion de l'État, de faire une plus grande place au secteur privé. Sa fameuse *réingénierie* de l'État.

« Toute cette réorganisation, c'était – comment dire? – le discours poli pour mettre à la porte le plus grand nombre de professionnels et de fonctionnaires afin de les remplacer par le secteur privé. On avait un comité de sous-traitance qui démontrait que, pour avoir un produit de moindre qualité, ça coûtait beaucoup plus cher de recourir au privé. »

Renald Desharnais et son équipe ont alors commencé à recenser, mais surtout à dénoncer les recours abusifs à la sous-traitance dans l'appareil d'État. Dénonciations qui, inutile de le rappeler, sont toujours d'actualité en 2018.

« Notre objectif était d'avoir une fonction publique compétente, transparente et indépendante. Donc, notre discours était toujours relié aux intérêts de la population. Notre conception est que notre rapport de force dans le secteur public n'est pas économique ni technique : c'est un rapport de force politique », explique M. Desharnais.

Un rapport de force qui s'est effrité au cours des dernières décennies, mais qui est, selon M. Desharnais, toujours essentiel. Le syndicalisme vit peut-être des heures plus sombres, mais sa nécessité n'est pas moindre.

« Je trouve qu'on entend moins parler des syndicats qu'on en entendait parler à l'époque. Mon opinion est que les gens ont vu, dans les années 1970 et 1980, une recrudescence des mouvements syndicaux. La base est saine, elle est là et, à un moment donné, les membres s'en saisissent. Je crois au mouvement syndical. Il fait mieux vivre à Québec qu'à Boston ou ailleurs aux États-Unis. Si c'est le cas, le taux de syndicalisation n'y est pas étranger. Ici, on a un taux de syndicalisation de 40 %, tandis qu'aux États-Unis, c'est entre 10 et 15 %. Donc, si on a une société qui n'est pas parfaite, mais moins imparfaite, c'est grâce au mouvement syndical, qui y a apporté sa contribution », conclut-il.



CAROLE ROBERGE, PRÉSIDENTE DE 2003 À 2006

« L'implication syndicale a changé ma carrière »

Première et seule femme présidente du SPGQ à ce jour, Carole Roberge a été à la tête du Syndicat de 2003 à 2006. Toutefois, son implication syndicale remonte à plus loin. Avant d'être élue première vice-présidente pour deux mandats consécutifs entre 1997 et 2003, elle a occupé le poste de déléguée, où elle s'est impliquée entre autres au sein du comité de négociation. « L'implication syndicale a changé ma carrière », explique-t-elle.

« Une organisation comme le SPGQ est une école extraordinaire sur le plan professionnel. [...] C'est l'occasion de grandir personnellement et professionnellement. Sur le plan personnel, ça été le cours 101 sur les relations humaines. Sur le plan professionnel, c'est l'aspect politique : des enjeux politiques, des enjeux de société importants. »

Le passage de M^{me} Roberge à la tête du SPGQ a été marqué entre autres par le décret de décembre 2005. Celui-ci imposait les conditions de travail aux employés du secteur public.

« Nous avons à l'époque choisi de faire partie du Front commun. Notre syndicat avait alors une place de choix à la table des négociations. Toutefois, le décret imposait les mêmes conditions de travail à tous les syndicats. »

« Malgré le décret, nous avons été en mesure de négocier le changement des primes de complexité pour les intégrer au traitement. Les primes d'expert passaient de 5 à 10 % et celles d'émérite de 10 à 15 %. C'était vraiment important pour les professionnels. [...] À ma dernière assemblée générale, nous avons quand même gagné le transfert des primes en traitement. C'était un gros gain », se rappelle-t-elle.

Douze ans après son passage au SPGQ, cette négociatrice chevronnée invite les femmes à s'impliquer davantage dans les

instances syndicales. « Les femmes ont vraiment un grand intérêt à prendre les postes de pouvoir. Ce sont des postes qui donnent de la confiance, de la maturité professionnelle et de l'autorité, et on peut y laisser nos traces. »

Les batailles syndicales sont essentielles. Selon M^{me} Roberge, elles représentent des batailles perpétuelles, non pas pour améliorer le sort des professionnels, mais bien pour conserver leurs acquis. Les syndicats ont plus que jamais leur raison d'être afin de continuer de défendre le personnel professionnel du gouvernement. Leur présence est essentielle au bon maintien de services publics de qualité.

« Je pense que les gens aujourd'hui ne comprennent pas à quoi sert un syndicat. Si nous ne sommes pas solidaires, on ne réussira pas à conserver les acquis qu'on a. Le défi est là : conserver nos acquis. Et c'est juste collectivement qu'on peut faire cela! Le gouvernement est un négociateur aguerri, expert émérite et impitoyable! »

« Si j'avais quelque chose à dire aux professionnels, c'est qu'ils sous-estiment beaucoup l'importance stratégique de leur situation professionnelle dans la compréhension et dans la connaissance des enjeux complexes de la société », conclut-elle.



GILLES DUSSAULT, PRÉSIDENT DE 2006 À 2012

Pour un syndicalisme au service des contrats sociaux

« **J**e n'avais aucune préparation et je n'étais pas vraiment politisé ou syndicalisé, mais je me suis fait prendre au jeu et je me suis rapidement rendu compte que c'est important, un syndicat, et que l'organisation d'un syndicat apporte beaucoup. » Voilà ce qu'affirme d'entrée de jeu Gilles Dussault, président du SPGQ de 2006 à 2012.

L'ancien président, qui a été auparavant secrétaire de l'organisation, a un riche passé syndical, car il a commencé à militer en 1965. « Très rapidement aussi, et aussi malheureusement, j'ai été sensibilisé au fait que les syndicats doivent être protégés contre les gens qui essaient de les mettre dans leurs poches », dit celui qui, malgré la retraite, continue de dénoncer haut et fort les injustices dont sont victimes les travailleuses et travailleurs, qu'ils soient de la fonction publique ou non.

M. Dussault arrive à la tête du SPGQ en 2006, alors que le gouvernement de Jean Charest est bien en selle et continue son travail de démantèlement de l'État. Réingénierie, privatisation et sous-traitance sont alors le pain quotidien des syndiqués du SPGQ, qui doivent travailler sous un gouvernement qui ne les apprécie guère. En fait, le gouvernement tente de créer une sorte de fonction publique parallèle, ce qui plaît au secteur privé.

« C'est de la foutaise, la réingénierie! C'était en quelque sorte soumettre les entreprises et les fonds publics aux parasites qui tournent autour des cagnottes que les citoyens amassent. On a essayé de lutter énormément contre la sous-traitance. C'est un sujet qui est encore à l'ordre du jour. On le voyait bien : ce qui s'est passé sous le gouvernement Charest, c'est que les entreprises privées entraient à pleine porte et s'installaient dans les bureaux du gouvernement. Leurs effectifs étaient même assimilés à des effectifs permanents de la

fonction publique. C'est un véritable scandale. C'est un vol des fonds publics et de l'expertise publique! », s'insurge-t-il encore.

Cette bataille contre la sous-traitance et le démantèlement de l'État aura été l'une des plus importantes pour celui qui a commencé sa carrière dans le milieu carcéral. Une bataille certes difficile et de longue haleine, mais qui ne le laisse pas cynique envers l'état du syndicalisme québécois. La relève est là : il ne suffit qu'à la convaincre de se lancer!

« Je suis un peu écoeuré d'entendre dire que les jeunes ne sont pas intéressés. S'il y en a qui ne se rappellent pas le printemps 2012, ils devraient relire les journaux de l'époque pour voir que la jeunesse étudiante a donné une véritable image de ce dont elle est capable. Les étudiants se sont unis et ont gagné contre le gouvernement Charest. Si les jeunes se rendent compte que ça vaut la peine, que c'est dans leur intérêt, à ce moment-là, ils vont s'embarquer et enrichir le SPGQ de leur contribution », croit Gilles Dussault.

Le syndicalisme est, selon lui, la meilleure école de vie. Cependant, l'ancien président au bouillant caractère ne peut s'empêcher de se désoler devant les divisions qui se sont créées entre les différents syndicats québécois.

« J'ai essayé de travailler à la consolidation des liens avec d'autres organisations syndicales à l'intérieur du Secrétariat intersyndical des services publics. Pour moi, c'était comme une nécessité

absolue d'essayer d'établir des liens. Moi, je ne crois pas du tout au syndicalisme à la Robinson Crusoe. Un syndicat qui s'installe sur son île déserte sans traversier arrive rapidement à s'empoisonner avec sa propre haleine », soutient-il.

Quoi qu'il en soit, il se dit confiant en l'avenir du SPGQ. Un avenir qui démontrera la nécessité de garder l'organisation

bien vivante et dynamique pour assurer non seulement la défense des droits des professionnelles et professionnels du gouvernement, mais également le maintien d'une société solidaire.

« Un syndicat, ça ne négocie pas seulement des contrats de travail, ça négocie des contrats sociaux », conclut Gilles Dussault.



JEANNE-MANCE BOUCHARD, ADJOINTE DE 1967 À 2000

Voir naître et grandir le SPGQ

Le SPGQ a été façonné et bâti par plusieurs hommes et femmes qui, depuis 50 ans, ont tenu à bout de bras le Syndicat. Impossible, quand vient le temps de parler de ces bâtisseurs, d'ignorer le travail de Jeanne-Mance Bouchard, une véritable encyclopédie du SPGQ. De sa fondation en 1967 jusqu'aux années 2000, Jeanne-Mance était là. Elle a vu défiler les présidents, les employés, les grèves, les bons et les moins bons coups du SPGQ.

« On m'a offert le poste de secrétaire au SPGQ. Je leur ai dit : "Donnez-moi 4 500 \$ et je vais aller vous partir ça". Et je l'ai fait! Je suis entrée le 5 novembre 1967 et je suis sortie le 1^{er} octobre 2000 », raconte M^{me} Bouchard, qui avait alors quitté un poste de secrétaire dans la fonction publique. Le salaire offert démontre bien que les temps ont changé!

D'ailleurs, M^{me} Bouchard a d'abord exercé ses fonctions dans le sous-sol d'une maison de Sainte-Foy, le SPGQ n'étant alors pas

encore officiellement né. Le syndicat, qui regroupait professionnels et ingénieurs, était alors nommé Conseil syndical des professionnels de l'État du Québec.

« Je n'avais pas grand-chose. J'avais un bureau, une dactylo et un classeur. Quand j'ai commencé, j'étais dans le sous-sol d'une maison privée qui était celle du président du Conseil, un ingénieur », se remémore-t-elle.

C'est finalement le 5 avril 1968 que le syndicat reçoit son certificat d'accréditation et devient alors officiellement le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec. Les années qui suivent seront marquantes pour l'organisation. Le Québec se retrouve en pleine effervescence et la fonction publique n'est pas épargnée. Les services publics se développent et les professionnels exigent de meilleures conditions de travail, ce qui mène à des négociations intenses.

« Je suis certaine qu'aujourd'hui, la négociation ne se passe plus de la même manière que ça se passait. J'étais disponible 24 heures sur 24 quand on négociait. Parfois, je retournais chez moi et on me rappelait. [...] Je détiens un record qui ne sera jamais battu : j'ai commencé le matin, alors qu'on était en négociation et en grève, puis j'ai travaillé toute la journée, la soirée et la nuit... Je suis sortie du bureau le matin à 7 heures. On m'a dit : "Tu es arrivée de bonne heure!" J'ai répondu : "Je ne suis pas encore partie de la veille..." Je suis allée me laver, je suis revenue au bureau et j'en suis ressortie le soir à minuit! »

Et il n'y a pas que les négociations qui meublent ses souvenirs. Jeanne-Mance se souvient aussi très bien des intenses débats entourant l'interdiction... de fumer!

« Des chicanes, des obstinations... Les gens s'obstinaient. Juste pour la cigarette! Quand est venu le temps d'interdire de fumer dans les conseils, c'était épouvantable! Incroyable, la boucane

qu'il y avait au-dessus des têtes. C'était épouvantable, je vous le dis! Quand ils ont décidé que c'était fini, la cigarette, les fumeurs n'aimaient pas ça! »

Au-delà des nombreuses cigarettes fumées, M^{me} Bouchard en aura vu passer des comités exécutifs. Au total, elle a travaillé avec neuf présidents. Selon plusieurs, Jeanne-Mance était l'âme du SPGQ; les présidents et leur équipe devaient donc l'écouter.

« Quand on changeait de président, le comité exécutif changeait aussi. Je rentrais dans le bureau et je leur disais : "Je fonctionne de telle façon." Je suis toujours tombée sur des présidents plus jeunes que moi. "Toi, tu es là, tu es un élu, mais tu vas partir, tandis que moi, je vais rester!" C'est ce que je leur disais! »

Cette force de caractère lui a permis, avec les différents comités exécutifs, de jeter les bases de ce qui allait devenir le SPGQ. M^{me} Bouchard aura connu les déménagements et l'arrivée de l'informatique. Bref, elle a vu naître et grandir le SPGQ.

« Toute la période pendant laquelle j'ai travaillé, ça va toujours me rester comme souvenir! Surtout mes premières années, car ce sont mes plus belles. J'avais l'impression de bâtir quelque chose. Mais jamais je n'aurais pensé que ça grossirait comme ça! [...] J'avais dans la tête qu'on allait partir une bonne boîte! »

Une idée qui, 50 ans plus tard, a porté ses fruits!



300, Léo-Pariseau, bur. 2500, Montréal (Québec) H2X 4B7
514 849-5754
info@trudelavocats.com

www.trudelavocats.com

TRUDEL AVOCATS désire souligner les 50 années d'engagement du SPGQ, de ses dirigeants, employés et membres à la défense des intérêts syndicaux. Félicitations à tous!



**CAROLINE VIAU,
SECRÉTAIRE AU SPGQ**



**MIREILLE BOND,
SECRÉTAIRE AU SPGQ**

Mémoires vivantes au service du présent... et de l'avenir!

Depuis 50 ans, le SPGQ offre une variété de services à ses membres. Au-delà de la négociation de conventions collectives, le Syndicat soutient les membres lors de dépôt de griefs ou encore négocie des assurances collectives avantageuses. Ces services et bien d'autres ne pourraient être offerts sans le travail des 31 conseillers et des 18 employés de soutien.

Parmi ceux-ci, certains travaillent au SPGQ depuis de nombreuses années. C'est le cas, notamment, des secrétaires Caroline Viau et Mireille Bond, qui travaillent respectivement au SPGQ depuis 27 et 25 ans. Leur expérience et leur dévouement sont essentiels au bon fonctionnement de l'organisation.

« Il y avait 11 000 membres quand je suis rentrée. Maintenant, on est 25 000 membres. Ça a doublé. On était et sommes toujours 18 employés de soutien. Je travaille à l'organisation des instances et c'est beaucoup plus gros, car l'organisation demande beaucoup plus de travail. On a également plus d'unités parapubliques.



Actuaires et conseillers en avantages sociaux

Les Services actuariels SAI est implantée depuis 1990 auprès des comités de retraite et d'assurance, des associations syndicales et professionnelles, des organismes publics et des particuliers.

NOTRE EXPERTISE :

- Fournir des services actuariels pour les régimes de retraite et d'assurance collective
- Conseiller les dirigeants syndicaux lors des négociations
- Administrer des régimes de retraite
- Agir comme témoin expert devant les tribunaux
- Préparer des études de rémunération globale

Téléphone : 1-888-972-5570

www.saiinc.qc.ca

Montréal

201, avenue Laurier Est, bureau 430
Montréal QC H2T 3E6

Québec

1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 550
Québec QC G1W 0C5

Ottawa

1, avenue Raymond, bureau 301
Ottawa ON K1R 1A2

La structure du SPGQ a changé », explique Caroline Viau, la doyenne des employées et employés du SPGQ.

Dans les faits, M^{me} Viau est la deuxième secrétaire de l'histoire du SPGQ à offrir son soutien à la présidence. « Je suis la deuxième en 50 ans. Je ne l'avais jamais vu comme ça », dit-elle en riant.

En plus de ses 27 ans de service, M^{me} Viau en a vu passer, des présidents et des crises. Les souvenirs sont nombreux. Elle est, en quelque sorte, la mémoire vivante du SPGQ.

« La négociation la plus difficile, c'était en 2005 avec la loi spéciale [celle imposant les conditions de travail dans le secteur public québécois]. Je m'en souviens, on était à Sainte-Foy en conseil syndical. Puis, l'annonce s'est faite pendant qu'on était en conseil syndical. Il régnait une de ces atmosphères... Les gens étaient tellement déçus et fâchés! Il n'y avait pas de mots pour l'exprimer. Je m'en souviens comme si c'était hier. »

Au total, Caroline aura travaillé, jusqu'à présent, avec sept présidents. Évidemment, des changements de garde sont synonymes d'adaptation. « Il faut être très ouvert d'esprit et souple. Souvent, on doit changer nos façons de faire. Toutefois, c'est aussi important de communiquer qu'il y a une façon de faire instaurée depuis un certain temps. Mais quand même, il faut s'adapter : c'est le mot clé. »

Même son de cloche du côté de Mireille Bond : « C'est sûr que quelqu'un qui aime être dans sa petite routine ne sera pas heureux ici parce qu'il faut s'adapter aux différentes personnalités. Selon l'équipe qui est en poste, les gros dossiers sont différents. Ce qui se passe avec le gouvernement aussi », explique-t-elle.

Outre l'adaptation, les deux collègues doivent aussi gérer des dossiers de taille. La tenue des conseils syndicaux et des

assemblées générales, par exemple, demande beaucoup de temps. Idem pour l'organisation des congrès.

« On se doit d'être prêts et disponibles. Lors des congrès, c'est la même chose. Souvent, on dort 3 heures, puis on recommence le lendemain matin. Moi, un congrès, je compare ça à un mariage. C'est beaucoup d'organisation, mais on ne le voit pas passer. C'est comme une fête! », explique Caroline.

Pour sa part, Mireille Bond chérit certains dossiers plus que d'autres, notamment celui du comité des femmes.

« C'est un dossier qui demeure important parce qu'il n'y a jamais rien d'acquis. Souvent, les jeunes femmes pensent que tout ce qu'on a maintenant, c'est acquis, mais il faut toujours surveiller, être aux aguets », indique Mireille.

D'ailleurs, elle croit que les femmes devraient occuper une plus grande place dans les instances du Syndicat.

« Les femmes sont majoritaires dans l'adhésion des membres au SPGQ, mais pas dans la délégation. Toutefois, je peux comprendre que l'engagement à titre d'élue, c'est quand même très lourd. On ne compte pas nos heures. Si on a une jeune famille, ça peut être difficile. On peut être appelée à se promener à Montréal, à Québec et en région. Pour une mère monoparentale, c'est encore plus difficile. Toutefois, je pense que ça serait important qu'il y ait plus de femmes qui s'engagent. Ça donnerait une couleur au SPGQ. Quand on veut se faire entendre, il faut se faire entendre, prendre notre place! »

C'est justement pour s'assurer que tous les membres puissent prendre leur place et surtout pour leur offrir un service de qualité que les employés du SPGQ, comme Mireille et Caroline, travaillent d'arrache-pied!

LES PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTE



Jean-Paul Brassard

Président

1968-1969, 1969-1970,
1970-1971, 1971-1972



Lionel Venditti

Président

1972



Jacques Doré

Président

1972-1973, 1973-1974,
1974-1976, 1976-1978



Daniel Giroux

Président

1988-1990, 1990-1992,
1992-1994



Robert Caron

Président

1994-1997, 1997-2000



Renald Desharnais

Président

2000-2003



Marcel Théberge
Président
1978-1980



Roger Lecourt
Président
1980-1982, 1982-1984



Louis-André Cadieux
Président
1984-1988



Carole Roberge
Présidente
2003-2006



Gilles Dussault
Président
2006-2012



Richard Perron
Président
2012-



UN SYNDICAT AUX MULTIPLLES FACETTES

Les jeunes au SPGQ

UNE RELÈVE POUR DE GRANDS DÉFIS!

Après 50 ans d'existence, le SPGQ est à la croisée des chemins. Les négociations, débats et manifestations qui ont eu lieu depuis la fin des années 1960 ont forgé le Syndicat. Au-delà du passé, l'organisation doit aussi assurer son avenir. Et ce développement futur incombe entre autres aux jeunes qui s'impliquent dans le Syndicat. Parmi ceux-ci, Adi Jakupovic et Éloïse Paquette.

«C'est important en tant que travailleurs de s'impliquer et de se battre pour ses conditions de travail, pour améliorer son sort. C'est aussi important de se battre pour améliorer la société. Les syndicats doivent être un vecteur de changement social important. Donc, c'est toute cette conception de la lutte sociale, de l'avancement et du progrès qui m'inspire à m'impliquer dans le Syndicat», affirme d'entrée de jeu Adi Jakupovic, qui milite au sein du SPGQ depuis 2014.



Même son de cloche du côté d'Éloïse Paquette, qui milite depuis 14 ans! Le syndicalisme, Éloïse l'a dans le sang. «C'est une valeur qui a toujours été importante dans ma famille. Ma mère a toujours été impliquée dans des syndicats. Mon grand-père a fondé deux syndicats dans la ville de Chicoutimi. C'est une valeur que, personnellement, je trouve importante : la force du nombre pour avoir des conditions de travail justes et équitables pour tout le monde.»

Ces jeunes impliqués ne portent toutefois pas de lunettes roses. La place des syndicats dans l'opinion publique a été, osons l'avouer, malmenée ces dernières années. Et cela doit changer, croient les deux syndicalistes. Pour ce faire, le SPGQ doit être en

mesure d'attirer davantage de jeunes pour ainsi faire changer l'image de l'organisation.

«Il faut aller chercher des sujets qui les touchent dans leur vécu. C'est par ces moyens-là que les jeunes et les femmes vont s'impliquer. Par exemple, si une jeune femme part en congé de maternité et que ça ne se passe pas nécessairement bien avec les ressources humaines, elle va poser des questions. Elle va découvrir que le SPGQ est là pour l'aider. Et ça va probablement faire qu'à son retour, elle va se dire : "Le SPGQ, c'est de l'allure!"», croit Éloïse.

De son côté, Adi estime que les jeunes professionnels ont intérêt à s'impliquer dans le Syndicat, car les conditions de travail dans



Adi Jakupovic



Éloïse Paquette

la fonction publique sont toujours à la baisse. « Ça devrait intéresser la jeunesse de s'impliquer parce qu'il y a des enjeux comme la retraite ou la permanence qui vont nous toucher fortement et auxquels l'employeur va s'attaquer pour retirer ces privilèges. »

Au-delà de l'implication des jeunes, l'organisation doit elle aussi s'adapter aux nouvelles réalités du travail. « Je crois que les jeunes d'aujourd'hui sont moins intéressés par le bien financier que par une vie structurante, plus libre, où ils peuvent faire plus de choses à l'extérieur du travail. Je pense que ce sont des enjeux sur lesquels les syndicats devraient se pencher », explique Adi.

« Le mouvement syndical a pris du vieux et devrait essayer de se renouveler. Ce sont les mêmes méthodes qu'on emploie depuis les années 1970. Prenons le SPGQ, qui tente par exemple de faire des « grèves 2.0 » sur nos heures supplémentaires. C'est une grève qui a un

impact majeur sur l'employeur, mais un impact minime sur les employés. C'est une grève que, si on veut, le SPGQ a inventée », croit de son côté M^{me} Paquette.

Bref, il faut attirer les jeunes en leur parlant de sujets qui les touchent, mais en leur rappelant aussi l'importance des syndicats dans l'élaboration des différentes politiques qui ont tissé le filet social au cours des 50 dernières années.

« Quand on regarde les syndicats aujourd'hui, ils ont mauvaise presse, en partie à cause de la désinformation et de la propagande des politiques néolibérales, des politiques de droite, du monde financier, etc. Mais aussi parce que les syndicats n'ont pas eu beaucoup de gains récemment pour leurs propres employés, et ça mine la crédibilité. Je trouve qu'un retour aux sources pourrait amener une meilleure image des syndicats dans le futur », estime Adi.

Pour ce faire, les deux intéressés estiment que les syndicats devraient être un peu moins corporatistes et s'impliquer davantage dans les différents débats de la société. Une vision qu'ils entendent bien continuer à défendre au sein du SPGQ.

« Je prévois continuer aussi longtemps que possible. C'est quelque chose qui me tient à cœur, que j'aime. Non seulement pour les rencontres de gens qui ont des professions différentes, mais aussi pour ce que ça m'apporte personnellement », affirme Éloïse Paquette.

« Moi, mon désir, c'est vraiment de représenter les membres. D'améliorer les conditions de travail des gens, incluant moi-même. J'ai le goût de poursuivre cette démarche-là, de rendre le SPGQ plus fort et plus résistant aux changements », conclut Adi Jakupovic.

Comme quoi les défis sont grands pour le SPGQ et la relève est bien présente!

Félicitations au SPGQ pour ses 50 ans d'existence et d'excellence dans la défense des droits de ses membres!

Votre fier partenaire, l'équipe MMGS

mmgs

Melançon Marceau
Grenier et Sciortino

50 ANS D'ACTION, D'IMPLICATION ET DE DÉFIS!

CRÉATION DES INSTANCES JEUNESSE

La question des jeunes au SPGQ est présente dans la réflexion syndicale depuis de nombreuses années. Comme la plupart des groupes jeunesse, les jeunes au SPGQ regroupent l'ensemble des professionnelles et professionnels de 35 ans et moins.

Depuis la fin des années 1990, le dossier des jeunes s'est imposé dans les instances du SPGQ. Concrètement, le comité des jeunes voit le jour en 1998, suivi du Réseau des jeunes en 2004. Ces deux groupes ont facilité l'implication de plus en plus importante des jeunes lors des différentes rondes de négociation.

« Ces comités visent à intégrer les jeunes dans les structures syndicales et à leur fournir un espace où ils peuvent échanger entre eux, acquérir une expérience syndicale et formuler leurs revendications. »¹

Lors du congrès de 2004, les jeunes représentaient 17 % des cotisantes et cotisants, mais ils ne formaient que 8 % de la délégation du SPGQ. En 2017, les 35 ans et moins représentent 20 % de l'effectif, mais ne composent que 14 % de la délégation. Contrairement à certaines idées, les jeunes ne sont pas plus anti-syndicaux que leurs aînés.

HISTORIQUE DES PRÉOCCUPATIONS SYNDICALES DES JEUNES

Il y a 50 ans, alors que l'État québécois était en effervescence, les jeunes diplômés universitaires prenaient leur place dans les services publics en revendiquant d'abord et avant tout le droit de se syndiquer.

Au cours des décennies 1980-1990, les nombreux gels d'embauche ont réduit le nombre de jeunes au sein du SPGQ. Ce faisant, leurs préoccupations n'étaient pas prises en compte dans les instances ni dans les négociations. Les jeunes devaient vivre avec des clauses de disparité de traitement, des contrats d'occasionnels renouvelés au mois, etc.

Les jeunes, comme l'ensemble des groupes d'âge, ne représentent pas un bloc monolithique. Ils ont cependant une expérience relativement commune du monde du travail professionnel au gouvernement. Pour plusieurs, il y a la précarité d'emploi en début de carrière avec des contrats occasionnels, en plus de devoir jongler avec la vie familiale, même si aujourd'hui femmes et hommes partagent davantage les responsabilités familiales qu'il y a 40 ans.

Alors qu'il était facile pour les jeunes militantes et militants des décennies 1970-1980 de sortir des rencontres syndicales tard le soir, aujourd'hui, la conciliation travail-famille prend sa place, grâce entre autres à la création des instances jeunesse (comité et réseau), qui ont facilité la prise en compte des différentes considérations dans les instances syndicales.

PARTICIPATION, INFLUENCE ET RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION

La participation ou non des jeunes aux activités syndicales demeure étroitement liée à leur sentiment de pouvoir influencer et faire avancer un dossier qui les touche plus particulièrement. Le comité des jeunes permet de renforcer la capacité de l'organisation syndicale à communiquer avec les membres jeunes et à diffuser des messages à leur attention. Cependant, le défi de porter le message au cœur de l'organisation demeure un enjeu de tous les instants au sein du SPGQ.

Pour l'avenir, les instances jeunesse font face à quelques défis, dont l'importance de renouveler le Syndicat par les membres et pour les membres. Également, ces instances devront prendre appui sur les expériences passées pour bâtir le futur et être ouvertes au renouvellement de l'organisation. La remise en question des façons de faire doit aussi demeurer au centre de leurs préoccupations.

Nul doute que les défis ne manqueront pas pour les 50 prochaines années!

1. Mélanie Laroche et Mélanie Dufour-Poirier (2015). Les comités syndicaux jeunes : acteurs du changement institutionnel ou voie de contournement?, *Labour/Le Travail*, 75, 159-177. www.lltjournal.ca/index.php/llt/article/viewFile/5742/6604

CONGRÈS 2018 DU SPGQ : DÉJÀ LE 10^e!

Depuis sa création, le SPGQ a fait évoluer ses orientations à la suite de l'expression de la délégation au fil des différents congrès qu'il a tenus. Ainsi, il est à l'écoute des préoccupations et de la vision des militantes et militants pour l'avenir. J'ai ainsi l'honneur, pour une seconde fois, d'organiser un congrès de notre syndicat. C'est le 10^e de son histoire.

– Manon Therriem, deuxième vice-présidente et responsable du comité organisateur du congrès 2018.

Les thèmes des différents congrès ont touché entre autres aux changements, à l'évolution et à la reconnaissance de notre travail, ce qui permet à la société québécoise de bénéficier de services à la hauteur de ses choix.

Il a fallu attendre plus de 20 ans après la création du SPGQ pour qu'il tienne son premier congrès, en 1991. Six ateliers ont traité de sujets toujours d'actualité, par exemple *Stratégie pour améliorer le rapport de force en négociation* ou *Luttes et place des femmes au SPGQ : bilan et perspectives*.

À l'origine, les congrès se tenaient tous les deux ans. Dès le 4^e congrès, la tenue de l'événement a été fixée aux trois ans, jusqu'au 9^e congrès, où les congressistes ont pris la décision d'espacer les congrès aux quatre ans, comme pour les élections.

C'est à partir du 3^e congrès qu'un thème général a été retenu pour englober les différents travaux des congressistes. Ces différents thèmes ont permis à la délégation de débattre et de proposer des pistes de solution pour orienter les travaux du Syndicat.

Les congrès d'une organisation sont des moments clés qui permettent aux membres d'exprimer de façon générale les suites à donner aux travaux. Au terme du premier congrès de 1991, plusieurs projets porteurs d'avenir voient le jour, dont la tenue des premiers États généraux des femmes professionnelles en avril 1992, ainsi que la

formation de comités sur la place et le rôle des régions, sur l'intégration des fonctionnaires fédéraux et sur celle des communautés culturelles. Le congrès suivant porte exclusivement sur les statuts et règlements afin de bien définir notre mode de fonctionnement. Par la suite, les autres congrès toucheront entre autres, la sous-traitance, les débats publics, de vastes campagne de sensibilisation, la protection des divulgateurs, le maintien et le développement de services publics et bien d'autres sujets.

En 1995, on se prépare à réagir également advenant la souveraineté du Québec. C'est lors du congrès 2004 que le prix jeunesse SPGQ a été créé et qu'il sera remis au congrès suivant, soit en 2007. Ce sera la 4^e édition, lors du congrès 2018, où le prix sera remis.

Lors du 9^e congrès en décembre 2013, l'accent est mis notamment sur la mobilisation des membres en vue du renouvellement des conventions collectives et sur la création d'un fonds de grève. Au terme du congrès, entre autres, la mise sur pied d'un fonds de grève a été approuvée et l'entente avec le SISF n'est pas renouvelée.

En plus des orientations à venir, le congrès met en lumière les travaux et les efforts des militantes et militants au cours des dernières années. Le SPGQ en profite pour remettre différents prix soulignant les initiatives et le rayonnement de l'expertise dont ils ont fait preuve.



Congrès		Thème
1995	3 ^e	Une fonction publique dans tous ses états
1998	4 ^e	SPGQ : partenaire incontournable!
2001	5 ^e	Marquons le changement
2004	6 ^e	Affirmons notre expertise
2007	7 ^e	Une force en mouvement
2010	8 ^e	S'ouvrir, s'unir, se mobiliser
2013	9 ^e	Se connaître et se faire reconnaître
2018	10 ^e	Mobilisons-nous pour l'avenir

LES PRIX

ORDRE DU SYNDICALISME

L'Ordre du syndicalisme a été lancé lors du 1^{er} congrès, en 1991. Les lauréats sont des militantes et militants du SPGQ qui se sont

démarqués par leur implication et par leur dévouement à faire avancer la cause syndicale.

1991



Gilles Audet



Jeanne-Mance Bouchard



Suzanne Carrière



Placide Bernard



Pierre Blouin



Jean-Louis Chenail



Jeannine Cormier



Jean Côté



Daniel Demers



Renald Desharnais



Jean-Guy Dionne



Jacques Doré



Marc Ferland



Francine Lemay



Antoine Madore



Chantale Michaud



Yvan Soucy

1993



Colombe Cliche



Céline Domingue



Robert Jasmin



Michel Marier



Lionel Venditti

1995



Daniel Giroux



Hélène Pétrin



Renée Lebrun



Jean-Pierre Potvin

1998



Isabelle Albernhe



Michel Beaupré

2001



Robert Caron



Paul Comtois

2004



Gisèle Baril



Jean Côté



Normand Poirier



Chantal Roy



Francine L'Espérance



Sylvie Veilleux



Gilles Dussault



Johanne Jutras

2007



Carole Roberge



Gervais Darisse

2010



Lucie Lesmerises



Monique Bisson

2013



Luce Bernier



Paul-André Loiselle



Hélène Hudon



Roger Lecours



Normand G. Gagné



Roger Martel



Andrée Ruel



Jean Nadeau

PRIX RECONNAISSANCE SYNDICALE JEUNESSE

Les prix Reconnaissance syndicale jeunesse ont été créés lors du 7^e congrès, en 2007. Ils soulignent l'apport exceptionnel

d'une militante et d'un militant de 35 ans ou moins à la vie syndicale du SPGQ.

2007



De gauche à droite : Danielle Nadeau, 2^e vice-présidente du SPGQ, la lauréate et le lauréat du prix Jeunesse : Manon Therrien du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Danny Renaud de Revenu Québec, et Gilles Dussault, président au SPGQ.

2010



Le lauréat et la lauréate du prix Jeunesse, Bonnet Huar et Sylvie Perron, au centre Gilles Dussault, président du SPGQ.

2013



De gauche à droite : Manon Therrien, 2^e vice-présidente, la lauréate et le lauréat du prix Jeunesse : Éloïse Paquette et Olivier Smith-Lauzon, et Richard Perron, président du SPGQ.

PRIX D'EXCELLENCE AVEC NOS PARTENAIRES

Deux autres prix sont également remis lors du congrès, avec la collaboration de nos partenaires. Ils mettent en lumière l'accomplissement des membres du SPGQ dans la communauté.

En 2018, le prix Excellence SPGQ-La Capitale assurances et gestion du patrimoine (5 000 \$) souligne la qualité des productions et des réalisations professionnelles. Le prix peut récompenser une réalisation personnelle ou d'équipe qui contribue à l'amélioration du bien-être d'une partie de la collectivité québécoise ou de toute celle-ci.

De son côté, le prix Développement durable SPGQ-Caisse d'économie solidaire Desjardins (5 000 \$) récompense la contribution

d'une équipe de professionnelles ou professionnels au développement durable. L'apport environnemental de cette équipe au sein de son ministère ou organisme doit être important et sous le signe de l'innovation.

Le 10^e congrès sera donc un événement anniversaire inoubliable pour notre syndicat. Impossible de conclure cet article sans nous souhaiter un excellent 50^e anniversaire comme organisation, un heureux congrès 2018 ainsi qu'une bonne continuation... pour au moins 50 ans à venir!

PRIX D'EXCELLENCE DEPUIS LE 1^{er} CONGRÈS EN 1991 AU 9^e CONGRÈS EN 2013

1993



De gauche à droite : François Boisjoly, représentant de SSQ, le lauréat du prix Excellence, Guy Noël et Daniel Giroux, président au SPGQ.

1995



De gauche à droite : Linda Guy, France Gagnon et Édouard Chouinard.

1998



De gauche à droite : Richard Bell, représentant de SSQ, les lauréats Yves Bédard et Daniel Trottier du ministère des Transports et Robert Caron, président au SPGQ.

2001



De gauche à droite : Normand Poirier, le lauréat Saïfo Elmîr du MIC et Renald Desharnais, président au SPGQ.

2004



De gauche à droite : Jean Dubé, représentant de SSQ, et le lauréat du prix Excellence, Daniel Poulin.

2007



De gauche à droite : Gilles Gobeil de La Capitale, la lauréate et le lauréat du prix Excellence : Sylvie Blais du MDDEP et Donald Martel du FCARR, et Luc Bruneau, trésorier au SPGQ.

2010



De gauche à droite : Luc Bruneau, trésorier au SPGQ, Suzanne Dubé et Johanne Méthot, représentantes de La Capitale et la lauréate du prix, Éloïse Paquette.

2013



De gauche à droite : Johanne Méthot et Suzanne Dubé, représentantes de La Capitale, remettant le prix à Simon Guertin, et Yves Vachon, trésorier au SPGQ.

PRIX DESJARDINS ET PRIX EXCELLENCE

(En 1991, la photo a été prise avec les lauréates du prix Desjardins et du prix Excellence tous ensemble.)

1991



De gauche à droite: Noëlle Guilloton, lauréate du prix Excellence, Chantal Roy, lauréate du prix Desjardins, membres du jury: Micheline Bouzigon, César Simon, Réjeanne Cyr Reid, Sylvie Bélanger et Monique Biron, lauréate du prix Excellence.

PRIX DESJARDINS

(Depuis le 1^{er} congrès en 1991 au 9^e congrès en 2013)

1993



De gauche à droite: les lauréats du prix Desjardins, Denis Thériault, Claude Lafond et Rosaire Ouellet, secrétaire au SPGQ.

1995



De gauche à droite: la lauréate et les lauréats du prix Desjardins du MICST: Suzanne Hallé, Pierre Bazinet, Mario Day, Guy Roussel et Pierre-Georges Garneau.

1998



De gauche à droite : Clément Guimont, représentant de la CETTQ, Robert Caron, président du SPGQ et l'équipe lauréate du prix Desjardins du MAPAQ représentée par Lucile Giguère, Bertrand Girard et Daniel Tremblay.

2001



De gauche à droite : Yves Savard de la CETTQ, la représentante de l'équipe lauréate du prix Desjardins Colette Naud et Renald Desharnais, président au SPGQ.

2004



De gauche à droite : la lauréate et les lauréats du prix Desjardins : Daniel Poulin, Diane Michaud et Daniel Lavigreur du MESSF.

2007



De gauche à droite : les lauréates et lauréats du prix Desjardins : Clément Guimont, Jean-Raymond Roy, Manon Gendron, Françoise Cadieux, Yves Lebel et Luc Bruneau, trésorier au SPGQ.

2010



De gauche à droite : Luc Bruneau, trésorier au SPGQ, Luc Lessard, Nicolas Gignac, Nathalie Ouellet, Caisses Desjardins, Simon Mercier, Odette Allaire, Caisses Desjardins.

2013



De gauche à droite : Marc-André Trottier, Nicolas Gignac, Stéphane Cyr et Luc Lessard accompagnés du représentant de Desjardins et de Yves Vachon, trésorier du SPGQ.

L'IMPORTANCE DES BALISES

L'exercice de démocratie par et pour les membres constitue le fondement même du SPGQ. Ce sont le débat et le choc d'idées qui forcent l'organisation à prendre de nouvelles directions ou encore à corriger le tir dans certains dossiers. Et ce débat serait impossible sans des balises claires et officielles.

La nature même du SPGQ est de permettre à ses membres de décider des orientations à prendre comme organisation syndicale. Ces décisions se prennent lors des conseils syndicaux, des assemblées générales des déléguées et délégués ainsi que des congrès. Afin d'assurer la réalisation d'activités internes à son organisation et le bon déroulement des débats et des prises de décisions, le SPGQ a, dès sa création, déterminé des règles à suivre.

Évidemment, depuis 50 ans, les statuts et règlements ont évolué au fil des décennies. Ce qui était à l'origine une série de statuts pour définir le rôle et le mandat des élu·es et élus s'est transformé en un document plus complet qui encadre les nombreuses instances de l'organisation, leurs rencontres et les dépenses.

Le SPGQ, par son comité des statuts et règlements, se doit de réagir aussi aux différents changements. Par exemple, le problème du harcèlement au travail était très peu traité il y a 20 ans.

De nos jours, il s'agit d'un sujet important lié aux relations de travail et cela fait partie intégrante de nos règlements internes. Le Syndicat est donc à l'image de la société : il évolue. Les statuts et règlements sont là, un peu comme des lois, pour assurer le respect des membres et de l'organisation.

Depuis plusieurs années, le nombre de cotisantes et cotisants au SPGQ ne cesse d'augmenter. De quelques centaines à la fin des années 1960, il est passé à quelque 25 000 membres ces dernières années. Des membres qui évoluent dans des contextes différents et partout au Québec. Cette réalité force le SPGQ à s'adapter. Ainsi, quelle serait la place de nouvelles unités d'accréditation au sein du conseil syndical advenant leur intégration au SPGQ? Les représentants et délégués auront-ils assez de temps de parole? Les rapports de force à l'interne se doivent d'être équilibrés le plus possible.

Paul-André Loiselle, président d'assemblée ENCHANTEMENT ET CORDE RAIDE AU MENU!

S'ils sont partie prenante de la vie syndicale, les statuts et règlements du SPGQ prennent tout leur sens lors des réunions des conseils syndicaux et des assemblées des déléguées et délégués. C'est au sein de ces instances que les grandes décisions du Syndicat se prennent. Et pour ce faire, il y a une marche à suivre, des règles à respecter.

Le gardien de ces règles endosse un double rôle, car il assure également la discipline et le bon déroulement des réunions des instances. Paul-André Loiselle est président d'assemblée depuis maintenant près de 20 ans.

«C'est un peu le code de fonctionnement de notre organisation. C'est l'essence, ce qui dicte le bon déroulement des assemblées», explique M. Loiselle, qui a fait l'essentiel de sa carrière au sein de la fonction publique québécoise comme professionnel. Impliqué dans le SPGQ depuis longtemps, il a accepté d'occuper le poste de président d'assemblée. Cette position lui permet de mieux comprendre les enjeux syndicaux et de suivre l'évolution de ceux-ci au fil du temps.

Évidemment, il se doit aussi d'assurer la discipline lors de débats parfois très houleux.

«Il y a des jours, c'est un enchantement; il y a d'autres jours où c'est l'enfer. Carrément l'enfer. Comme président d'assemblée, je

suis toujours sur la corde raide lors de situations difficiles. Je ne me prononce pas sur le contenu, mais je dois saisir ce qui se passe, être au courant du contenu pour m'assurer que la "job" de président d'assemblée soit bien faite», raconte-t-il.

Au fil du temps, M. Loiselle a développé certaines habiletés et, surtout, une patience à toute épreuve pour être en mesure d'assurer le bon fonctionnement des rencontres. Il avoue également que le SPGQ a beaucoup changé.

«Passer de 3 500 membres à pas loin de 25 000 en ce moment, ça change l'allure de l'organisation!», soutient Paul-André Loiselle. On n'a qu'à penser aux nombreuses unités parapubliques qui se sont greffées au SPGQ. Des unités qui veulent avoir leur mot à dire et qui veulent débattre d'enjeux qui les touchent.»

Bref, à l'image du SPGQ, le travail du président d'assemblée est en perpétuelle évolution!



Paul-André Loiselle

Il y a aussi la façon dont sont interprétés les statuts et règlements. Chaque représentant et délégué se doit de prendre connaissance de la marche à suivre et de participer au bon fonctionnement des instances. En cas de divergence, il revient au comité des statuts et règlements de s'assurer que tout est interprété dans l'esprit ayant mené à la formulation écrite. Le comité soutient ainsi la ou le secrétaire du SPGQ dans sa tâche de veiller au respect des règles adoptées en congrès par la délégation.

Les membres et les délégués ont l'occasion de faire part de leurs suggestions de modification aux statuts et règlements au cours des mois précédant la tenue du congrès. Les règles du Syndicat sont donc le reflet démocratique d'un mode de fonctionnement évolutif permettant la libre expression de chacun, dans le respect de toutes et tous.



NAISSANCE DES UNITÉS PARAPUBLIQUES

Chaque syndicat a une accréditation : il s'agit d'un certificat garantissant l'exclusivité de la représentation de certaines personnes salariées auprès d'un employeur par un syndicat. Ainsi, le certificat d'accréditation de la fonction publique indique que le SPGQ est le représentant exclusif des personnes professionnelles de la fonction publique, à l'exclusion des salariées et salariés membres de l'ordre professionnel des avocats, des notaires et des ingénieurs.

Le SPGQ détient aussi un certificat d'accréditation pour chaque unité parapublique qui fait en sorte que le Syndicat soit le représentant exclusif pour le personnel professionnel de l'organisme parapublic.

Deux mécanismes vont amener la naissance des unités parapubliques au sein du SPGQ. Le premier concerne le détachement d'unités administratives de la fonction publique par le gouvernement pour en faire des entités administratives autonomes. Ces entités deviennent donc des employeurs qui ne sont pas soumis à la Loi sur la fonction publique. Elles relèvent désormais de lois constitutives différentes. Le second mécanisme touche l'adhésion d'unités qui, jusqu'alors, n'avaient que des ententes de services avec le SPGQ ou qui étaient syndiquées avec d'autres syndicats.

DE PLUS EN PLUS D'UNITÉS PARAPUBLIQUES

En 1982, le SPGQ obtient sa première accréditation hors fonction publique. La Centrale des bibliothèques du Québec (aujourd'hui Services documentaires multimédias ou SDM), jusqu'alors une unité administrative de la fonction publique, est détachée du



Manifestation du personnel des Services documentaires multimédias, le 29 novembre 1983.

ministère de l'Éducation pour devenir autonome. D'autres suivent, par exemple les musées nationaux (Musée d'art contemporain, Musée de la civilisation et Musée du Québec) créés par la Loi sur les musées nationaux en 1983 et en 1984. En 2002, le Musée du Québec change de dénomination et devient le Musée national des beaux-arts du Québec.

En 1984, plusieurs membres travaillant au sein du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement deviennent le personnel professionnel de la Société immobilière du Québec (devenue en 2013 la Société québécoise des infrastructures). Elle devient donc une nouvelle unité d'accréditation du SPGQ. La même année, l'Association des professionnels de Loto-Québec conclut une entente de services avec le Syndicat. L'expérience sera décisive, car les membres à Loto-Québec vont dissoudre leur association et adhérer au SPGQ en 1985.

Si le gouvernement se détache parfois de certaines constituantes administratives, l'inverse se produit aussi. Ainsi, certaines unités parapubliques retournent dans le giron de la fonction publique ou y sont intégrées. C'est le cas notamment des commissions de formation professionnelle (CFP), qui ont été absorbées par le ministère de l'Éducation. Malgré cela, le SPGQ verra s'accroître au fil des ans le nombre de ses unités parapubliques.

Par ailleurs, les ingénieurs de la fonction publique quittent le SPGQ en 1988 pour former l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ).

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, des percées sont faites dans le domaine de la santé et se soldent par l'arrivée au SPGQ du personnel professionnel de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, ainsi que des CLSC Yamaska, Kateri et Arthur-Caux. À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales en 2003 sur le regroupement de syndicats par établissement dans le secteur de la santé, le SPGQ perd tous ces CLSC. Seul l'Institut Philippe-Pinel de Montréal demeure au Syndicat.

L'Institut de police du Québec (IPQ) devient une corporation mandataire du gouvernement du Québec en 1990. La demande d'accréditation du personnel professionnel de l'IPQ au sein du SPGQ est accordée en 1991. L'IPQ devient par la suite l'École nationale de police du Québec en 1998.

En 1990, un autre contrat de services se tisse entre le SPGQ et le Syndicat de professionnelles et professionnels de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (SPSTCUM). En même temps, le SPGQ effectue une percée dans le domaine de l'éducation avec l'adhésion des professionnelles et professionnels travaillant dans 11 CFP qui sont majoritairement affiliées au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Le personnel professionnel de cinq CFP (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Montérégie, Outaouais et Québec/Chaudière-Appalaches) s'est joint au SPGQ.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est créé en 1994. Le personnel professionnel du CALQ adhère au SPGQ pour négocier des conditions de travail distinctes de celles de la fonction publique.

Avec la création de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) en 1993, toutes les CFP sont intégrées



Manifestation devant le Musée de la civilisation à Québec, le 7 décembre 2005.

dans un seul organisme. En 1998, la SQDM est dissoute et le personnel professionnel y travaillant est intégré dans l'unité de la fonction publique du SPGQ.

Aussi, en 1998, avec la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec, la Société de développement industriel du Québec devient l'unité parapublique Investissement Québec et son personnel professionnel aura sa propre accréditation en 1999.

En 1999, les membres de l'Association des syndicats de professionnelles et professionnels de collèges du Québec (ASPPCQ), satisfaits avec leur contrat de services avec le SPGQ depuis 1988, décident d'adhérer au Syndicat. L'arrivée de 16 collèges est une percée majeure dans le domaine de l'éducation, laquelle amène 16 nouvelles unités d'accréditation.

Le Consortium de recherche minérale (COREM) est mis sur pied en 1999, par le transfert des actifs du Centre de recherche minérale du gouvernement du Québec, créant une nouvelle unité parapublique de vocation scientifique.

L'arrivée rapide de plusieurs unités d'accréditation constitue un changement majeur qui va contribuer à la création du Forum des unités parapubliques (UP) à la suite du congrès 2001 du SPGQ. Même le terme « UP » est nouveau – avant 2001, les unités parapubliques se nomment les « unités hors fonction publique ». Le personnel professionnel des quatre commissions scolaires de l'Outaouais se joint au SPGQ en 2001, amplifiant ainsi la présence du Syndicat dans le domaine de l'éducation.

En 2004, la fusion de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), du Bureau des services financiers, du Fonds d'indemnisation des services financiers, de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ) et de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) donne naissance à l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le 22 novembre 2004, les accréditations détenues par le SPGQ à la CVMQ, à la RADQ et à l'IGIF sont

fusionnées. Le Syndicat représente dès lors tout le personnel professionnel, à l'exclusion des avocats et notaires de l'AMF.

En 2006, la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec donne naissance à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la plus grande unité parapublique de vocation culturelle au SPGQ.

Toujours en 2006, il y a la fusion du Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et du Protecteur du citoyen. Donc, le personnel professionnel nouvellement arrivé de la fonction publique reste membre du SPGQ. Les professionnelles et professionnels déjà au Protecteur du citoyen avant 2006 restent non syndiqués.

En 2011, la création de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) implique le transfert des membres du SPGQ provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce qui donne au Syndicat son deuxième organisme dans le domaine de la santé. La même année, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, une institution établie en 1942, devient un organisme parapublic, donnant naissance à une autre unité d'accréditation au SPGQ.

L'année 2011 marque aussi l'arrivée d'une très grande unité parapublique, soit Revenu Québec, avec ses quelque 4 000 personnes professionnelles. Il s'agit de la plus importante unité administrative du gouvernement à être détachée.



Manifestation devant les bureaux de Revenu Québec, à Québec, le 31 mars 2016.

Beaucoup de changements ont lieu entre 2013 et 2015 avec le départ de membres parapublics (les commissions scolaires de l'Outaouais et Investissement Québec) et l'arrivée de nouveaux (plusieurs nouveaux membres au Protecteur du citoyen et une nouvelle accréditation à la Commission de la capitale nationale du Québec). À la suite d'une requête en accréditation du SPGQ, le personnel professionnel non syndiqué du Protecteur du citoyen devient membre de l'unité d'accréditation. À la Commission de la capitale nationale, le personnel professionnel se syndique pour la première fois avec le SPGQ.

Le travail se poursuit au Syndicat vers l'intégration de nouvelles unités parapubliques dans ses rangs.

En 2017, le SPGQ est constitué de l'unité fonction publique et de 31 unités parapubliques couvertes par 16 conventions collectives distinctes. Les négociations se tiennent donc avec 16 employeurs différents et à des moments différents pour plusieurs de ces conventions. Près de 8 000 personnes professionnelles sont couvertes par les certificats d'accréditation des unités parapubliques du SPGQ.

Au cours de la même année, le SPGQ tient son forum des unités parapubliques sous le thème « Sortir de l'ombre ». Une nouvelle ère se lève au Syndicat.

CONCLUSION

La *Déclaration de principes du SPGQ* indique clairement que « le syndicat croit au rôle fondamental de l'État de lutter contre les inégalités, de favoriser la solidarité sociale ».

Devant l'intensification du néolibéralisme et la volonté gouvernementale de réduire l'État, le SPGQ intensifie sa garde des conditions de travail des professionnelles et professionnels de la fonction publique et parapublique ainsi que de la qualité des services de l'État québécois.

Les femmes et les hommes qui s'engagent comme professionnels pour rendre des services publics sont des expertes et experts dans d'innombrables domaines. Ce sont eux qui façonnent l'État québécois.

Qu'ils soient vérificateurs, comptables, vétérinaires, biologistes, curateurs, chercheurs, agents de communication ou autre, qu'ils travaillent au sein de la BAnQ, de l'École nationale de police, d'un collège, du Conseil des arts et des lettres, du Musée national des beaux-arts, etc., tous les jours, ils contribuent au mieux-être du Québec et de sa population.

C'est par leur travail quotidien au sein des bibliothèques, des écoles, des hôpitaux, des musées, des centres d'excellence et des centres de services étatiques que la société québécoise se distingue et fait sa marque sur l'échiquier mondial.

Être représentante ou représentant du SPGQ en région

LE DÉFI DE L'ÉLOIGNEMENT

La majorité des membres du SPGQ sont répartis entre Québec et Montréal. Cependant, plusieurs d'entre eux mènent une carrière dans les différentes régions du Québec. De l'Abitibi-Témiscamingue en passant par la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, le SPGQ est présent sur tout le territoire québécois.

Toutefois, cette présence amène son lot de défis. Parlez-en à Claude Ramsay, représentant du SPGQ qui vit à Baie-Comeau. Celui-ci parcourt des centaines de kilomètres chaque fois qu'il vient assister aux conseils syndicaux à Québec ou à Montréal.

«Juste pour donner un exemple, entre Sept-Îles et Baie-Comeau, il y a 225 km. Donc, oui, je fais de la route! Quand je vais à Québec, c'est 420 kilomètres chaque fois. Mais ça va, je suis habitué», explique le représentant de la section I pour la Côte-Nord.

Même chose pour Stéphane Gosselin, qui est représentant de la Section N Collèges et qui vit à Carleton, en Gaspésie. Stéphane est l'un de ceux qui, au cours des dernières années, ont milité pour une plus grande place des régions au sein des instances.

«Maintenant, je suis représentant des collèges. Il y a 20 ans, cela ne se serait jamais vu. Pourquoi ça serait obligatoirement quelqu'un de Montréal? J'autorise les dépenses et les déplacements. Avec l'informatique, maintenant, c'est facile. J'ai un représentant substitut à Montréal, à Jonquière et en Abitibi. On ne tient désormais plus compte des distances!», affirme M. Gosselin. Il estime que la santé du SPGQ passe par la présence de représentants et délégués dans toutes les régions.

D'ailleurs, la mise en place d'un système de vidéoconférence a permis aux membres en région de participer à plus de comités qui ont lieu dans les grands centres.

«Oui, on fait beaucoup de route, mais je peux vous dire qu'aujourd'hui, 70 % ou 80 % des rencontres se font par vidéoconférence. Par exemple, on tient trois conseils de section statutaires par an en présence, alors que les autres se font par un logiciel de vidéoconférence.»



Claude Ramsay



Stéphane Gosselin

Au-delà des déplacements vers les grandes villes, les représentants et délégués en région doivent également faire beaucoup de route pour rencontrer les gens qu'ils représentent. L'organisation et la tenue d'un conseil de section, par exemple, ne sont pas simples.

«Comme on travaille dans différents ministères et dans divers édifices, la mobilisation est parfois plus difficile. C'est plus difficile de rejoindre notre monde. Quand on fait des rencontres de section, ce n'est pas comme à Québec, où les employés se rencontrent dans la cafétéria. Ici, sur la Côte-Nord, les gens doivent se déplacer», explique Claude Ramsay.

Être professionnel en région amène aussi son lot de défis au moment des négociations des conventions collectives. Avec une majorité de membres dans les grands centres, les membres en région peuvent avoir l'impression de ne pas être appuyés au profit de la majorité lors des négociations. Les représentantes et représentants doivent donc veiller au grain.

«C'est sûr que la majorité des membres sont à Québec et à Montréal, et après seulement dans les régions. C'est sûr qu'il y a toujours place à l'amélioration. Toutefois, je pense que les régions sont assez bien représentées. C'est important. À un moment donné, le gouvernement voulait enlever la prime d'éloignement de 8 % des gens de Sept-Îles. C'est le SPGQ et les autres syndicats qui ont réussi à faire reculer le gouvernement et on a pu conserver nos primes d'éloignement. C'est essentiel, si on veut conserver l'expertise en région», conclut M. Ramsay.

C'est justement par respect pour l'expertise des membres en région et surtout pour valoriser leur travail essentiel au sein des économies locales que le SPGQ tient annuellement un conseil syndical dans une région. Une pratique qui n'est pas près de s'éteindre!

FEMMES AU SPGQ : UNE HISTOIRE PARSEMÉE DE COMBATS

Durant les 50 dernières années, plusieurs grandes luttes sociales ont été menées par le mouvement des femmes au Québec, dont le droit à l'avortement, l'équité salariale, la lutte contre la violence conjugale, etc. Par son implication à l'Intersyndicale des femmes depuis 1979, le SPGQ a participé à cette mobilisation nationale. Parallèlement, il a aussi mené des luttes internes afin de faire reconnaître le droit des femmes sur différents enjeux, par exemple l'implication des femmes aux structures syndicales et la revendication de leur indépendance économique. L'histoire des luttes syndicales et des luttes sociales est indissociable puisque ces combats s'influencent mutuellement.

L'HISTORIQUE DES FEMMES AU SPGQ

Le Syndicat de professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a été créé en 1968. Ce n'est qu'en 1974 qu'une première femme, Nicole Lemay, a siégé au comité exécutif, à titre de deuxième vice-présidente. Il a fallu attendre 2003 pour que Carole Roberge devienne la première et unique présidente du SPGQ. Le 17 mars 1978 naissait le comité permanent de la condition féminine du SPGQ, succédant au comité provisoire créé le 18 novembre 1977.

L'enjeu principal à l'époque consistait à contrer les stéréotypes sexistes alors que les décisions étaient prises par une majorité d'hommes. Il faut dire qu'à ce moment, l'effectif professionnel ne comptait que 13,7 % de femmes, comparativement à 55,3 % actuellement. De plus, malgré leur faible présence relative, les femmes professionnelles étaient concentrées dans certains corps d'emplois les moins bien rémunérés. Cette situation était annonciatrice d'une bataille mémorable, celle de la première cause portée par un syndicat à la Commission des droits de la personne pour dénoncer et faire corriger la discrimination salariale fondée sur le sexe.

En 1983, la dénomination du Syndicat a été modifiée en vue de la féminiser : notre organisation est devenue le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec. Le 14 décembre de la même année, Lise Courcelles est devenue la première conseillère syndicale au dossier des femmes et, en 1984, on a assisté à l'émergence d'un Réseau des femmes formé de déléguées de toutes les sections. En 1987, invoquant des contraintes budgétaires, le Syndicat a aboli le poste de conseillère au dossier des femmes et le Réseau des femmes. Le premier a été rétabli lors du congrès de 1991, alors que le second l'a été en 1998. Depuis, le SPGQ a participé à plusieurs actions féministes, dont la Marche du pain et des roses en 1995, la Marche mondiale des femmes (en 2000, 2005, 2010 et 2015), la Coalition en faveur de l'équité salariale, la Coalition pour la conciliation famille-travail-études, les rencontres annuelles d'ONU Femmes et toutes autres actions menées par l'Intersyndicale des femmes.



Rencontre du Réseau des femmes, le 6 mars 1984.



Marche mondiale des femmes 2015 à Trois-Rivières, le 17 octobre 2015.

Dans l'objectif de consulter les professionnelles afin de discuter de leurs besoins et préoccupations, des états généraux sont organisés tous les quatre ans depuis 1992. Les professionnelles peuvent y formuler des recommandations qui détermineront les orientations à privilégier dans le cadre des travaux du comité des femmes. Lors des neuf dernières tenues des États généraux des femmes, les discussions ont porté, entre autres, sur l'organisation du travail, sur les droits parentaux, sur la conciliation travail-famille, sur la violence et le harcèlement, sur la discrimination sexuelle à incidence salariale et sur l'organisation de la vie syndicale. Les 10^{es} États généraux se dérouleront à l'automne 2018.

LES PETITS DÉJEUNERS DES FEMMES AUX ADS

En 1994, le SPGQ a mis en place un Programme d'accès à l'égalité (PAÉ) syndical en réponse à la faible représentation des femmes dans les instances syndicales. Ce programme prévoit des mesures de redressement et de soutien afin d'atteindre la parité dans les instances syndicales et aux postes de conseillères syndicales. À cela se sont ajoutés les Petits déjeuners des femmes à l'occasion de chaque assemblée des déléguées et délégués syndicaux, où les échanges contribuent, notamment, à consolider les liens entre les déléguées.

LE DOSSIER DE LA PLAINTÉ

Au SPGQ, ce qu'on allait appeler « le dossier de la plainte » a été sans doute le plus controversé et le plus déchirant dossier en condition féminine. Il s'agissait d'une plainte, la première en

matière de discrimination salariale fondée sur le sexe, déposée en 1981 par le SPGQ à titre de mandataire et par des plaignantes individuelles auprès de la Commission des droits de la personne.

Bien que formant une nette minorité (moins de 20 % des membres du SPGQ), les femmes y étaient concentrées à quelque 40 % dans six corps d'emplois (diététiciennes, bibliothécaires, traductrices, travailleuses sociales, agentes culturelles et agentes d'information) associés à un stéréotype féminin et qui, « par hasard », se trouvaient confinés dans les deux dernières échelles salariales.

Le comité de la plainte était constitué d'une femme membre de chacun de ces corps d'emplois, soit de Lysette Trahan, diététicienne ; d'Andrée Ruel, agente culturelle ; d'Hélène Chouinard, traductrice ; de Jeannine Morin, bibliothécaire ; de Lucie Carrier, travailleuse sociale ; et de Chantal Roy, agente d'information. Le comité était coordonné par Colombe Cliche, agente d'information. En principe, il s'agissait d'un sous-comité du comité des femmes. Le comité de la plainte était reconnu par le conseil syndical et ses membres assistaient très régulièrement aux réunions de cette instance.

Après une première victoire en 1991 où 13 corps d'emplois ont bénéficié d'augmentations salariales, le comité de la plainte a vécu une déchirure avec le SPGQ. Puisque le SPGQ était mandataire de la plainte, la Commission des droits de la personne a exigé que le Syndicat se retire de la plainte, sous peine de compromettre l'entente de principe à laquelle avaient abouti les négociations pour l'ensemble du Syndicat. C'est ainsi que l'ADS s'est retirée de cette plainte en 1991, laissant ainsi les femmes du comité de la plainte sans ressource syndicale.



POUDRIER BRADET

AVOCATS, S.E.N.C.

L'expertise d'une équipe dédiée aux travailleurs,
aux professionnels et aux organisations qui les représentent.

Félicitations pour votre 50^e!

70, rue Dalhousie, bur. 100, Québec | 418 780-3333 1350, rue Sherbrooke O., bur. 500, Montréal | 514 908-6400

POUDRIERBRADET.COM



Photo publiée dans le journal *Dans la mêlée* en 1991 pour souligner la création du *Collectif de la plainte des professionnelles du gouvernement du Québec*.

Par contre, ni la Commission ni le Syndicat ne pouvaient obliger les plaignantes à retirer leur plainte individuelle. Elles ont donc créé le *Collectif de la plainte des professionnelles du gouvernement du Québec*, dûment reconnu par la Loi sur les compagnies. De cette façon, elles ont profité du congrès de 1991 pour présenter une proposition demandant au Syndicat de continuer à financer la cause, mais sous la bannière d'un organisme indépendant, ce qui a été accepté par les membres.

Le 19 juin 1997, la Commission a reconnu que quatre des six corps d'emplois soumis à l'enquête se révélaient effectivement à prépondérance féminine et, de ce fait, avaient subi dans le passé une discrimination salariale (diététiciennes, bibliothécaires, traductrices et travailleuses sociales). L'entente conclue avec le Conseil du trésor a permis de dégager la somme de 1,3 million \$ en compensation versée à tous les membres, femmes et hommes, de ces corps d'emplois pour la période de 1981, date du dépôt de la plainte, et en 1991, moment de l'ajustement salarial.

Pour le Collectif, cette entente correspondait aux principes fondamentaux d'équité et d'universalité, et a démontré qu'une lutte féministe peut profiter à une collectivité. En effet, depuis 1990, les résultats de cette lutte ont profité à un grand nombre de collègues, femmes et hommes, et ont continué de porter leurs fruits au fil des ans. Par ailleurs, la Loi sur l'équité salariale a été adoptée par le gouvernement en 1996, soit un an avant la victoire du Collectif.

LES LUTTES À VENIR

Afin d'assurer une réelle égalité entre les femmes et les hommes, le Syndicat doit toujours se retrousser les manches. En effet, les femmes sont encore sous-représentées dans les instances syndicales, et plusieurs inégalités demeurent entre les professionnelles et professionnels en fonction de leur lieu de travail. Par exemple, le Syndicat a fait remarquer en mai 2016 que la féminisation de certaines unités parapubliques s'est aussi conclue par une augmentation de l'écart salarial avec les autres corps d'emplois du milieu de travail. S'agit-il du prochain grand combat du SPGQ?

Le mouvement féministe aura aussi son lot de combats. L'Intersyndicale des femmes a identifié trois défis incontournables auxquels s'attaquer :

- l'individualisation des problèmes et des solutions;
- le mythe de l'égalité déjà atteinte et, donc, la mise en place d'une réelle analyse différenciée selon les sexes;
- le recul du financement des programmes sociaux¹.

Le SPGQ a une mission de défense collective. Il adhère à des principes de solidarité pour ses membres, mais aussi envers la population québécoise². De grands défis l'attendent dans les années à venir.

1. Document du 40^e de l'Intersyndicale des femmes.

2. Statuts et règlements du SPGQ, p. 9.

LE SPGQ SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

En 2001, le SPGQ devient membre du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC)¹ et participe activement à toutes les activités du 2^e Sommet des peuples des Amériques à Québec. Dans la déclaration finale du Sommet, les participantes et participants rejettent le processus sur lequel se fonde le projet de zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) des chefs d'État et des gens d'affaires. Ils exigent notamment un processus de négociation transparent et démocratique, ainsi que la préservation intégrale du pouvoir de l'État de légiférer pour promouvoir le bien commun, l'intérêt public, la démocratie et le respect de l'environnement. La même année, le Syndicat crée le comité des relations internationales.

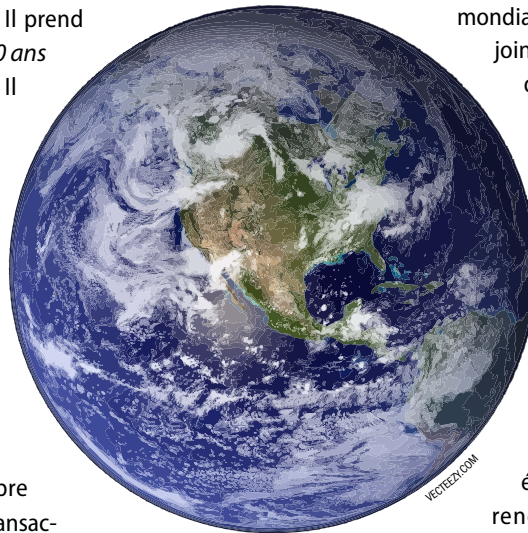
Le SPGQ participe au Forum social mondial (FSM) de 2002 et de 2003 à Porto Alegre, au Brésil, où est lancée la campagne continentale contre la ZLEA. Ce sont le RQIC au Québec et Common Frontiers (CF) dans le reste du Canada qui coordonnent cette consultation populaire. À Ottawa, le 18 novembre 2003, à la veille de la 8^e réunion des ministres du Commerce des Amériques à Miami, les membres du RQIC et de CF rendent publics les résultats de la consultation : 93 % des 123 000 personnes consultées se prononcent contre la ZLEA^{1.4}

En 2004, le SPGQ participe aux rencontres inter-américaines de lutte contre la ZLEA. Il prend part à l'organisation du colloque *Les 10 ans de l'ALENA : bilan et perspectives*. Il clôt l'année avec une première à son propre congrès, soit la réalisation de l'atelier *Nos expertises à l'ère de la mondialisation*. Les 94 déléguées et délégués adoptent à l'unanimité sept propositions visant à poursuivre et à renforcer les actions du Syndicat contre la mondialisation néolibérale sur les scènes locale et internationale.

En 2005, le Syndicat devient membre de l'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC-Québec) et adhère à l'Internationale des services publics (ISP). Il participe à l'organisation du forum Vers le III^e Sommet des peuples des Amériques à Montréal.

Aujourd'hui, les luttes se poursuivent contre tout accord qui opère un déplacement de pouvoir en faveur des sociétés

transnationales aux dépens des peuples et de la planète, qui subordonne les salariées et salariés, et qui affaiblit la défense de l'intérêt public. Le SPGQ dit non aux accords de libre-échange qui menacent les services publics et la démocratie. De sa participation au FSM 2016 à Montréal, il retient que les enjeux planétaires actuels sont la lutte aux changements climatiques et aux inégalités sociales, que le processus de mondialisation néolibérale n'a pas permis de réduire. Le Syndicat plaide pour un autre modèle de mondialisation.



Le SPGQ participe, avec ATTAC-Québec, à la Semaine mondiale d'action contre les paradis fiscaux et joint la coalition de la campagne 5-10-15, qui réclame entre autres l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure. Il travaille, avec la délégation et les membres, à la concrétisation du slogan Les peuples et la planète avant le profit.

Le 18 janvier 2017, le SPGQ signe un communiqué avec des organisations sociales du Québec, du Canada, des États-Unis et du Mexique en réponse à l'annonce du président élu des États-Unis, Donald Trump, de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ce communiqué livre un message clair à leurs gouvernements : tout processus de renégociation doit être transparent et ouvert à la participation de la société. De plus, le remplacement de l'ALENA qui en découlera doit inconditionnellement protéger l'environnement et améliorer le bien-être et la qualité de vie des peuples dans l'ensemble des pays signataires.

1. Le RQIC a pour mission de favoriser la participation démocratique et l'accès à l'information des citoyennes et citoyens du Québec et de leurs organisations aux débats sur les accords de libre-échange.

NOS ACTIONS PHILANTHROPIQUES

Le SPGQ a pour mission, notamment, de consacrer son action à l'étude, à la défense et au développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques de ses membres.

Il s'efforce aussi d'aider les travailleuses et travailleurs moins favorisés, de lutter contre les inégalités et de favoriser la solidarité sociale. Il participe ainsi à diverses actions dont le but est d'aider les plus démunis ou encore les personnes qui vivent une situation difficile.

NOËL DE LA SOLIDARITÉ

Lors des négociations pour le renouvellement de la convention collective en 1990, le SPGQ a obtenu des membres un mandat de grève de sept heures devant être utilisé à raison d'une heure à la fois.

En décembre 1990, après environ un an de négociation, le SPGQ a décidé de faire une première sortie. Durant cette grève d'une heure, les professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec agissant comme piquets de grève en ont profité pour recueillir des boîtes de denrées alimentaires et des fonds

destinés à des organismes du milieu communautaire pour distribution auprès de personnes et familles dans le besoin lors de la période des Fêtes.

C'est ainsi qu'est né le premier Noël de la solidarité au SPGQ. À ce jour, le Syndicat en est rendu à sa 28^e campagne, présente dans toutes les régions.

ENTRAIDE ET CENTRAIDE

Le SPGQ est membre du Comité Entraide – Secteurs public et parapublic, qui a pour mandat de promouvoir et de coordonner la réalisation des campagnes d'Entraide au Québec. Son partenariat avec les trois familles philanthropiques que sont les 18 Centraide du Québec, Partenaire Santé-Québec et ses membres ainsi que la Croix-Rouge canadienne (Division du Québec) permet de distribuer les sommes recueillies entre plusieurs organismes venant en aide aux gens dans le besoin partout au Québec.



Premier Noël de la solidarité au SPGQ, le 18 décembre 1990.

Le Syndicat participe activement à la campagne Centraide, dont la mission est d'intervenir, par l'entremise d'organismes communautaires, auprès des familles et individus en situation de pauvreté ou d'exclusion afin qu'ils reprennent du pouvoir sur leur vie dans le respect et la dignité. Centraide est présente dans toutes les régions au Québec.

Le SPGQ contribue également à divers organismes qui, chacun dans sa sphère d'activité, aident leur communauté. Son comité d'aide aux travailleuses et travailleurs examine, une à deux fois l'an, les diverses demandes de dons. Un budget annuel est dédié à cet engagement.

Très sensible aux tragédies, le SPGQ a contribué au Fonds des sinistrés du Saguenay-Lac-Saint-Jean lors du déluge du Saguenay en 1996 ainsi qu'au Fonds d'aide pour le séisme en Haïti en 2010. Il a également participé au Fonds d'aide pour les victimes de l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic en juillet 2013.

En 2014, il a offert un don de 5 000 \$ à la campagne Solidarité Ristigouche pour venir en aide à la municipalité de Ristigouche Sud-Est, située dans la Baie-des-Chaleurs, en Gaspésie. En raison de l'adoption d'un règlement sur la protection de l'eau potable,

la petite municipalité faisait face à une poursuite de 1,5 million \$ intentée par une entreprise pétrolière.

Ces engagements sociaux et communautaires sont le prolongement de l'engagement personnel de chacun des membres du SPGQ.





Joyeux 50^e

anniversaire au SPGQ

La Capitale accompagne les professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec en leur offrant des produits d'assurance et des services financiers adaptés à leurs besoins.

Elle reconnaît leur engagement envers la population québécoise par son prix reconnaissance La Capitale qui souligne le travail exceptionnel de quatre personnes qui font une différence dans leur milieu.

lacapitale.com/prixreconnaissance



La Capitale
Assurance et
services financiers